



VILLE DE NICE

PREFECTURE

Acte exécutoire au 22 octobre 2024

006-210600888-20241018-85501-DE

Rapport sur les orientations budgétaires 2025



VILLE DE NICE

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES
DU BUDGET POUR 2025**



Sommaire :

Introduction	3
I. L'environnement macro-économique et institutionnel	6
1.1. Des facteurs de risque pèsent sur l'économie mondiale	6
1.2. L'économie française est fragilisée par le contexte politique et la crise des finances publiques	7
1.3. Les premières orientations du projet de loi de finances pour 2025	9
II. Les orientations budgétaires de la Ville de Nice pour 2025	10
2.1. Les principales hypothèses d'évolution des recettes	10
2.2. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur	17
2.3. La politique en matière de ressources humaines	18
2.4. Les actions et la programmation des investissements	28
2.5. La gestion des emprunts	46
III. Les projections financières par budget	52
3.1. Le budget principal.....	52
3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	52
3.3. Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa	53
3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière automobile de Nice.....	53



Introduction :

L'année 2025 s'annonce sous le signe de défis économiques mondiaux toujours plus pressants. Les répercussions des crises successives – pandémie, guerre en Ukraine, tensions exacerbées au Proche-Orient – continuent de perturber les chaînes économiques et géopolitiques. La croissance mondiale, bien qu'attendue autour de 3,3%, reste modérée et surtout fragile.

L'inflation, largement influencée par les hausses de coûts dans le secteur des services et les tensions énergétiques, pousse les banques centrales à maintenir leur vigilance, avec des politiques monétaires encore restrictives. Toutefois, la Banque Centrale Européenne a pris la décision en septembre 2024 de réduire légèrement son taux d'intérêt, cherchant à soutenir une reprise économique durable sans pour autant relâcher totalement sa pression désinflationniste. Cette approche symbolise une volonté de trouver un équilibre délicat entre soutien à la croissance et contrôle des prix.

En France, l'année 2024 a été marquée par une période d'incertitudes politiques, amplifiée par la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette instabilité a fragilisé la trajectoire budgétaire nationale, exacerbée par un déficit public qui devrait atteindre 6,1% du PIB, bien au-delà des 4,4% initialement projetés. La révision des objectifs budgétaires de l'Etat au titre du Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union européenne, reportant l'atteinte d'un déficit inférieur à 3% du PIB à 2029 au lieu de 2027, témoigne des difficultés structurelles auxquelles la France est confrontée. Le Gouvernement a ainsi annoncé au Comité des finances locales réuni le 8 octobre 2024, en amont de la présentation du projet de loi de Finances pour 2025, que cette situation appelait à une contribution importante des collectivités locales, dont la Ville de Nice, à l'effort de redressement des finances publiques de la Nation.

Dans ce contexte particulièrement contraint et incertain, la Ville de Nice réaffirme son engagement à maintenir une trajectoire financière solide et à prendre part en responsabilité à l'effort demandé par le Gouvernement pour redresser les comptes de la Nation tout en protégeant le pouvoir d'achat des ménages niçois.

Un cadrage très strict a été adressé aux services en amont de la préparation du budget 2025 :

- Garantir la qualité des services à la population ;
- Conserver un niveau d'épargne brute égal à celui du budget primitif de l'année 2024 ;
- Assurer la stabilité de l'endettement ;
- Maintenir une politique d'investissement ambitieuse ;
- Stabiliser les taux d'imposition au niveau de l'année 2024 ;
- Poursuivre la politique de modération tarifaire.

En dépit de la pression exercée par la situation économique nationale, la municipalité doit s'attacher à protéger sa capacité de désendettement, tout en maintenant une fiscalité parmi les plus modérées des grandes villes françaises.



La gestion rigoureuse des ressources publiques permet de maintenir une marge de manœuvre essentielle pour faire face aux enjeux locaux tout en préservant la stabilité des finances publiques. Cette discipline budgétaire garantit à Nice la possibilité de continuer à investir de manière stratégique dans des projets structurants, tout en préservant le pouvoir d'achat de ses citoyens et la qualité de ses services publics.

La Ville de Nice entend ainsi maintenir une politique tarifaire stable, évitant toute augmentation qui pourrait affecter les familles niçoises déjà éprouvées par le contexte économique actuel. Ce soutien au pouvoir d'achat s'accompagne d'une volonté de garantir l'accessibilité des services publics à tous les habitants, de la petite enfance aux seniors, dans une dynamique de cohésion sociale et de solidarité intergénérationnelle. La sécurité et l'action de proximité, éléments centraux du cadre de vie niçois, demeureront une priorité, avec des dispositifs renforcés pour garantir le bien-être des habitants comme des visiteurs.

Sur le plan de l'investissement, la Ville de Nice poursuit ses projets emblématiques visant à moderniser ses infrastructures tout en valorisant son patrimoine naturel et culturel. L'achèvement du prolongement de la Promenade du Paillon, la rénovation complète de la bibliothèque Louis Nucéra et la finalisation de l'Hôtel des Polices illustrent l'ambition de la municipalité de répondre aux besoins actuels tout en anticipant les défis à venir. Ces projets témoignent d'une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité de la ville et à améliorer durablement le cadre de vie de ses habitants.

En parallèle, Nice renforce son engagement dans la transition écologique, inscrivant ses actions dans une logique de durabilité et de résilience face au changement climatique. Les projets de verdissement, d'aménagement urbain durable et de promotion de la biodiversité visent à répondre aux attentes écologiques des citoyens tout en contribuant à l'amélioration continue de la qualité de vie urbaine.

Ainsi, dans un environnement économique tendu, la Ville de Nice affiche une gestion prudente et proactive, conciliant rigueur budgétaire, ambition écologique et maintien d'un service public de qualité. Cette stratégie, résolument tournée vers l'avenir, reflète l'engagement de la municipalité à placer le bien-être des Niçois au cœur de ses priorités tout en contribuant activement à l'action de redressement des finances publiques nationales.

Sur la base de la trajectoire financière solide de l'exercice budgétaire 2024, le cadrage des orientations budgétaires pour 2025 permettra l'intégration des contraintes budgétaires nouvelles imposées par la future loi de finances.

D'ores et déjà, il est tenu compte de la diminution annoncée du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Les autres dispositions applicables feront l'objet d'un effort complémentaire de réduction des charges de fonctionnement, afin de préserver les grands équilibres financiers de la collectivité.



Au stade actuel de la préparation du budget, les données financières prévisionnelles font état d'un strict respect du cadrage fixé :

En M€	BP 2024	2025
Recettes de fonctionnement	644	663
Dépenses de fonctionnement	575	595
Epargne brute	69	69
Epargne nette	29	28
Dépenses d'équipement	120	124
Recettes d'investissement	32	55
Dépenses d'investissement nettes	88	69
Variation de l'endettement / n-1	18	0
Endettement au 31/12	566	566
Capacité de désendettement	8,2	8,2

L'épargne brute est maintenue à un niveau élevé, identique à celui du budget primitif 2024, l'endettement est stabilisé et la capacité de désendettement reste proche de 8 années.



I. L'environnement macro-économique et institutionnel

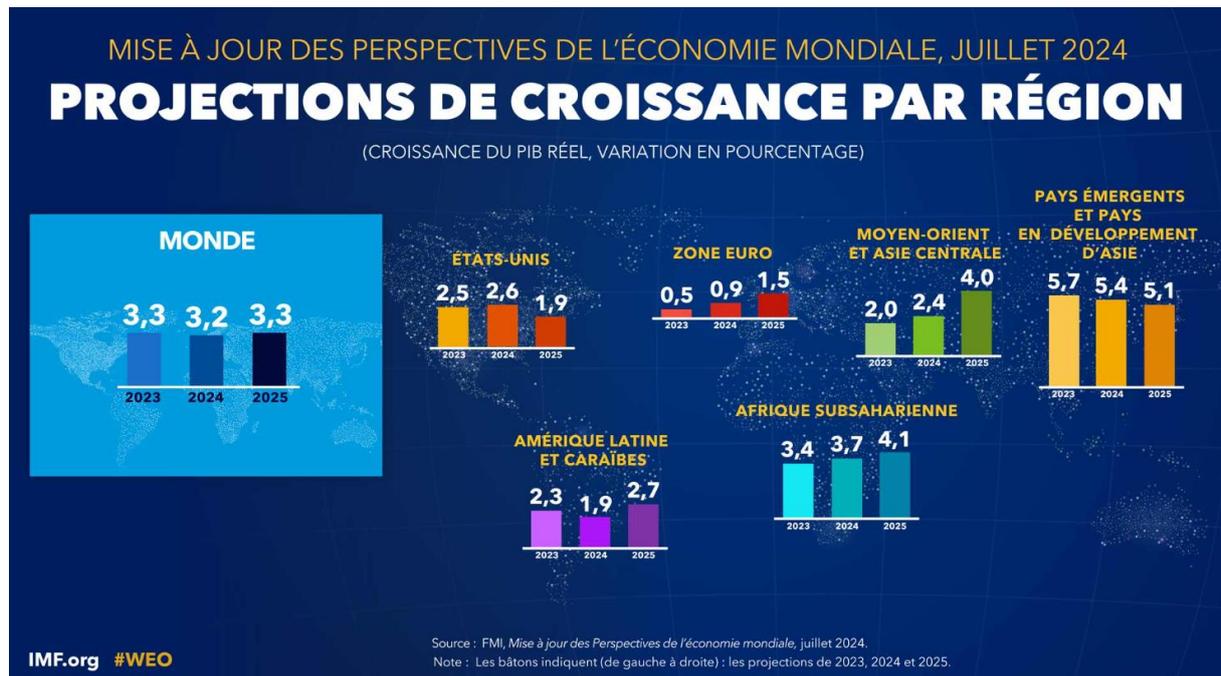
1.1. Des facteurs de risque pèsent sur l'économie mondiale

L'évolution de l'économie mondiale est marquée par un contexte géopolitique lourd :

- la guerre russo-ukrainienne continue de peser sur les prix du gaz en Europe ;
- le conflit au Proche et au Moyen-Orient se régionalise : l'escalade du conflit entre Israël et l'Iran et ses alliés régionaux a nettement renchéri les coûts du pétrole ;
- le trafic maritime est fortement perturbé par la crise en mer Rouge ;
- les tensions commerciales restent vives entre la Chine, les Etats-Unis et l'Europe.

Dans ses *Perspectives de l'économie mondiale*, mises à jour en juillet 2024, le Fonds Monétaire International (FMI) estime cependant que la croissance économique mondiale devrait se stabiliser, celle-ci passant de +3,3% en 2023 à +3,2% en 2024 puis à +3,3% en 2025.

Comme l'an dernier, le FMI table sur une évolution divergente de la croissance selon les régions, la zone euro se caractérisant par un niveau de croissance faible de +0,9% en 2024 et +1,5% en 2025. La croissance française s'établirait à +0,9% en 2024 puis +1,3% en 2025.



Le FMI considère toutefois que l'activité a atteint son niveau le plus bas en zone euro et relève les prémices d'une reprise économique résultant d'une amélioration de l'activité dans le secteur des services.

En 2025, la progression de la croissance reposerait sur une consommation plus forte, liée notamment à l'augmentation des salaires réels, ainsi que sur des investissements plus élevés résultant de conditions de financement plus favorables.



Après avoir procédé à un resserrement inédit de sa politique monétaire pour juguler l'inflation (+450 points de base entre juillet 2022 et septembre 2023), la Banque Centrale Européenne normalise ses conditions de financement. Le taux de facilité de dépôt a ainsi été ramené de 4% à 3,75% en juin, puis à 3,5% en septembre. Les marchés anticipent désormais des taux compris entre 2 et 2,5% l'an prochain.

L'inflation mondiale continuerait de ralentir à un rythme plus rapide dans les économies développées que dans les pays émergents. Cependant, l'évolution des prix reste soumise aux aléas géopolitiques. Dans la zone euro, l'inflation était estimée à 1,8% à la fin septembre contre 4,3% un an plus tôt.

1.2. L'économie française est fragilisée par le contexte politique et la crise des finances publiques

1.2.1. La croissance française devrait continuer à progresser modérément

Dans son dernier point de conjoncture daté de septembre, l'INSEE estime que la croissance française atteindrait +1,1% en 2024, malgré un acquis de croissance de +0,9% à mi-année et un effet « Jeux Olympiques » chiffré à +0,3%.

Au dernier trimestre, l'activité se replierait légèrement à -0,1%. L'élan pour 2025 serait faible, avec un acquis de croissance fin 2024 qui se limiterait à +0,2%.

L'évolution de la croissance jusqu'à la fin de l'année résulterait des facteurs suivants :

- une reprise modérée de la consommation des ménages en fin d'année, entraînée par une amélioration du pouvoir d'achat, malgré un taux d'épargne particulièrement élevé, signe d'incertitudes (17,9% au deuxième trimestre) ;
- les dépenses immobilières cesseraient de reculer après trois années de repli, la baisse des taux d'intérêt se diffusant rapidement et favorisant la reprise du marché immobilier ;
- l'investissement des entreprises resterait pénalisé par des conditions de financement moins favorables et par la faiblesse de la demande dans la zone euro, en particulier en Allemagne, mais également par l'attentisme occasionné par la situation politique ;
- le commerce extérieur continuerait de soutenir l'activité, avec une progression modérée des exportations tandis que les importations se stabiliseraient.

1.2.2. L'inflation s'est pratiquement normalisée

La désinflation se poursuit en France à un rythme plus rapide que prévu : pour la première fois depuis trois ans, l'inflation est passée sous la barre des 2%, (le niveau cible de la Banque Centrale Européenne se situant à +1,9% en août 2024, selon les estimations provisoires).



L'inflation alimentaire, principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023, s'est établie en août à +0,5% sur un an et garderait ce rythme jusqu'à la fin de l'année. La variation des prix serait nulle sur les produits manufacturés. Celle des services se situerait à +2,4% en décembre, les entreprises répercutant les hausses de salaires passées.

L'inflation d'ensemble s'établirait à +1,6% sur un an en décembre 2024.

1.2.3. Le taux de chômage de stabilise à un niveau historiquement bas

Au deuxième trimestre 2024, le taux de chômage, au sens du Bureau International du Travail, diminue de 0,2 point, à 7,3% de la population active. Il demeure légèrement supérieur au point bas de 7,1 % mesuré au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023 mais nettement inférieur au pic observé mi-2015 (-3,2 points).

Il affecte 17,7% des 15-24 ans (-0,4 point par rapport au premier trimestre), contre 6,7% des 25-49 ans et 5,1% des 50 ans ou plus.

Le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,2 point et s'établit à 69%, soit son plus haut niveau depuis 1975. Il progresse nettement pour la tranche des 50-64 ans pour atteindre 68,1% (+1,3 point sur un an).

1.2.4. La dégradation des comptes publics

Le 26 juillet dernier, la Commission Européenne a placé la France sous procédure de déficit excessif : en 2023, le déficit public et la dette publique ont atteint respectivement 5,5% et 110% du produit intérieur brut (PIB).

A la fin du second semestre 2024, la dette publique au sens du traité de Maastricht atteignait 3 228,4 milliards d'euros, soit 112% du PIB.

Selon le nouveau Gouvernement, le déficit pourrait atteindre 6,1% en 2024 alors que la loi de finances initiale tablait sur 4,4%.

Pour rétablir la trajectoire, le Premier Ministre fixe l'objectif de ramener le déficit à 5% en 2025, l'effort provenant pour les deux tiers de réductions de dépenses et pour le tiers restant par des hausses d'impôts ciblées.

Après un effort massif en 2025, une politique de maîtrise stricte des dépenses devrait être mise en œuvre jusqu'en 2029, année à partir de laquelle le déficit serait ramené sous la barre des 3%, plus précisément à 2,8% du produit intérieur brut.



1.3. Les premières orientations du projet de loi de finances pour 2025

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, les collectivités territoriales seront conduites à contribuer au redressement des comptes de la Nation pour un montant annoncé, à ce jour, de 5 milliards d'euros.

La version initiale du texte prévoit les mécanismes suivants :

- instaurer un mécanisme de péréquation, ciblé sur les plus grandes collectivités (la Ville de Nice est concernée), consistant en une mise en réserve de fonds ;
- ne pas faire bénéficier les EPCI de la dynamique des fractions de TVA qui lui sont versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- recentrer le fonds de compensation de la TVA en supprimant la « part fonctionnement » et diminuer la « part investissement » de 12% *via* une réduction de 2 points du taux de remboursement.

D'autres mesures, non comprises dans le chiffrage des 5 milliards d'euros, devraient avoir un impact important sur les comptes de la Ville :

- augmentation des dotations de solidarités par redéploiements « internes » de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ce qui se traduirait par un écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF de la Ville ;
- diminution des crédits du fonds vert à hauteur d'1,5 milliard d'euros ;
- mise en œuvre d'une trajectoire de retour à l'équilibre de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) passant par une hausse des cotisations patronales.

La déclinaison de ces mesures nationales implique des précisions de la part de l'Etat sur leur portée et leurs modalités de mise en œuvre. En tout état de cause, la Ville de Nice, au titre de la contribution au redressement des finances publiques, privilégie une optimisation accrue de ses charges de fonctionnement pour veiller à la stabilité globale de ses principaux agrégats.



II. Les orientations budgétaires de la Ville de Nice pour 2025

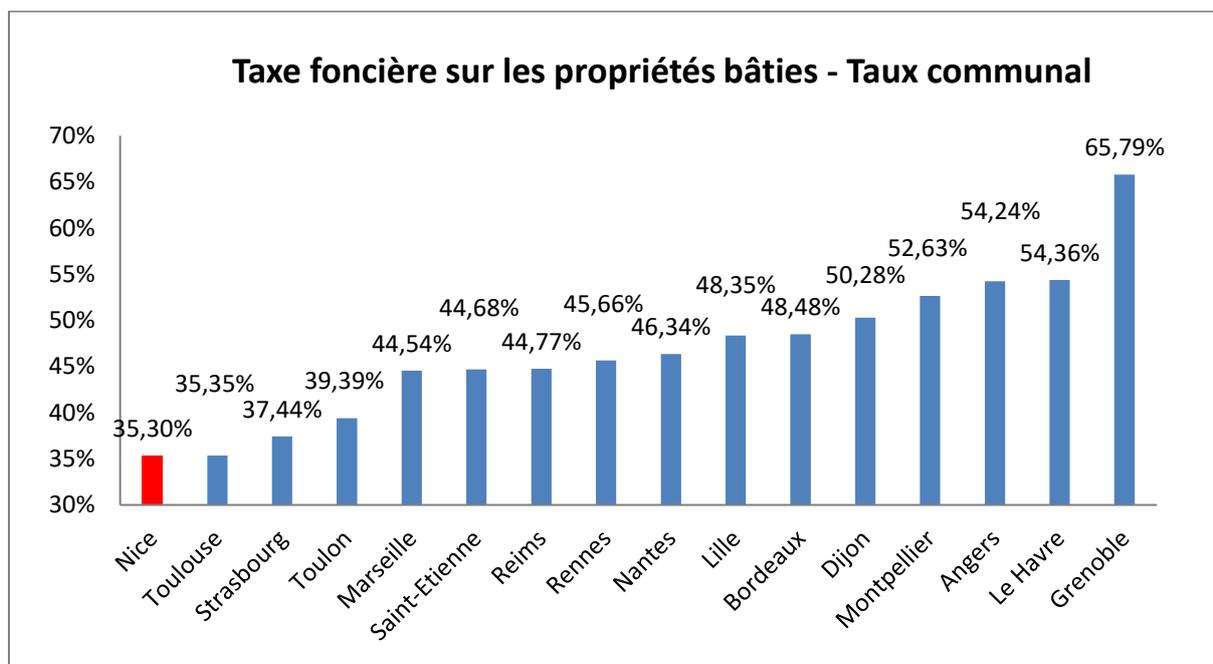
2.1. Les principales hypothèses d'évolution des recettes

2.1.1. La fiscalité directe locale

Aucune évolution des taux de fiscalité n'est prévue en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,30% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,15% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,48%.

En 2025, la Ville de Nice continuera d'appliquer un taux de taxe foncière parmi les plus faibles des grandes villes de France¹.



Les valeurs locatives évoluent chaque année en fonction du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté à la fin du mois de novembre. Pour cette année, il est estimé à +1,6%.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, la variation de la valeur locative repose sur des tarifs fixés par catégories de locaux et secteurs d'évaluation et mis à jour chaque année par l'administration fiscale. Ceux-ci n'étant pas encore publiés, une hypothèse de variation de +1,6% a été retenue.

¹ Villes de plus de 150.000 habitants, hors Paris et Lyon dont l'organisation administrative et les compétences sont différentes.



Pour ce qui concerne l'évolution physique des bases, un taux de +0,5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et un taux nul pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été pris en compte.

L'évolution des bases :

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	Evolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	744,2	759,8	+2,1%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	129,8	131,9	+1,6%
Part majorée 60%	109,2	110,9	+1,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,3	1,3	+0,0%

Les produits de fiscalité directe attendus en 2025 :

Poste (en millions d'euros)	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière sur les propriétés bâties	759,8	35,30%	267,9
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	131,9	25,15%	33,2
Part majorée 60%	110,9	25,15%	16,7
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,3	38,48%	0,5
Total			318,3

2.1.2. Les autres impôts et taxes

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	Evolution
Coefficient correcteur	78,3	79,7	+1,8%
Droits de mutation à titre onéreux	31,0	36,0	+16,1%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7,9	8,1	+2,0%
Prélèvement sur le produit des casinos	6,2	6,3	+1,6%
Autres impôts et taxes	3,6	4,0	+8,8%
Total	127,0	134,0	+5,5%

Le coefficient correcteur :

Le coefficient correcteur a été créé dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il vise à neutraliser, pour les communes, les situations de surcompensation ou de sous-compensation résultant de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et des allocations compensatrices liées et de l'affectation de la part départementale de foncier bâti.

Il évolue en fonction des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Les droits de mutation à titre onéreux :**

Outre la fiscalité directe locale, il s'agit de la principale ressource fiscale de la Ville de Nice.

Une forte diminution de cette recette a été observée depuis 2022 sous l'effet du recul très marqué du nombre de transactions immobilières consécutif à la hausse des taux d'intérêts d'emprunt. Cette recette a ainsi été ramenée de 40,9 millions d'euros en 2022 à 31 millions d'euros projetés en 2024.

Compte-tenu de la baisse des taux d'emprunt, une reprise du marché d'immobilier est anticipée conduisant à une prévision de cette recette à hauteur de 36 millions d'euros en 2025.

Les autres recettes :

Il s'agit principalement :

- De la taxe sur la consommation finale d'électricité, estimée à 8,1 millions d'euros ;
- Du produit brut des jeux dans les casinos, dont le produit est attendu à 6,3 millions d'euros ;
- De la taxe locale sur la publicité extérieure, prévue à 1,5 million d'euros ;
- Des droits de place, évalués à 1,1 million d'euros.

2.1.3. Les prélèvements sur ressources

La Ville de Nice subit divers prélèvements sur ressources. Ils sont évalués à 10,5 millions d'euros en 2025 et sont composés :

- Du « prélèvement SRU », estimé à 6,4 millions d'euros ;
- Du prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui progresserait de +0,8 million d'euros et atteindrait 3,5 millions d'euros ;
- Des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorées, mis à la charge de la Ville, d'un montant évalué à 0,6 million d'euros.

2.1.4. Les concours financiers de l'Etat diminuent

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	Evolution
DGF - Dotation forfaitaire	68,4	67,6	-1,2%
DGF - Dotation nationale de péréquation	3,2	3,2	+0,0%
Allocations compensatrices de fiscalité	5,1	5,1	+0,4%
Dotation globale de décentralisation	3,6	3,6	+0,0%
Fonds de compensation de la TVA	0,5	0	NS
Autres concours	0,7	0,6	-12,6%
Total	81,5	80,1	-1,7%

**La dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Alors que l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement devrait être reconduite, une diminution de 0,8 million d'euros de la dotation forfaitaire est anticipée. En effet, cette composante joue traditionnellement le rôle de « variable d'ajustement » et subit donc des écètements qui visent à financer la progression mécanique d'autres composantes de la DGF « en interne ».

Une quasi-stabilisation de la dotation nationale de péréquation est attendue, la montée en charge des nouveaux indicateurs financiers étant compensée par l'augmentation du taux d'effort fiscal.

Les allocations compensatrices de fiscalité :

L'Etat verse à la Ville de Nice des allocations compensatrices censées compenser les décisions qu'il a prises ayant entraîné une diminution des recettes fiscales. Elles devraient s'établir à 5,1 millions d'euros, dont 3,8 millions d'euros du fait de la division par deux de la base imposable des établissements industriels.

Malgré leur vocation initiale – à savoir compenser les décisions de l'Etat ayant un impact défavorable sur les recettes des collectivités et de leurs groupements – d'importantes minorations sont opérées sur certaines allocations, celles-ci servant de « variables d'ajustement » pour maintenir constante l'enveloppe des concours financiers de l'Etat.

Les autres concours financiers :

Il s'agit principalement de la dotation globale de décentralisation de 3,5 millions d'euros versée au titre du transfert de l'Etat à la commune des services hygiène et santé. Son montant est figé et donc non indexé depuis 2009.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement a annoncé le « recentrage » du fonds de compensation sur la TVA, c'est-à-dire la suppression de la part fonctionnement. Il s'agit d'une perte de 0,5 million d'euros par rapport à l'exercice 2024.

Les autres concours s'établissent à 0,6 million d'euros et correspondent essentiellement à la dotation pour titres sécurisés.



2.1.5. Les produits des services et du domaine

Ils sont prévus à hauteur de 58 millions d'euros. A périmètre constant (hors rattachement du Palais des Expositions au budget principal), ils sont stables par rapport à 2024.

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	Evolution
Droits de stationnement sur voirie	12,4	13,1	+5,8%
Redevances d'occupation du domaine public	9,9	9,2	-7,7%
Administration funéraire	1,2	1,3	+8,7%
Sous-total valorisation du domaine public	23,5	23,6	+0,2%
Restauration scolaire	8,9	9,0	+1,1%
Garderies et accueils loisirs	5,8	5,9	+1,6%
Petite enfance	5,2	5,2	+0,6%
Actions et équipements culturels	2,5	2,5	-0,5%
Actions et équipements sportifs	2,5	2,4	-0,9%
AnimaNice et Séniors	1,4	1,5	+7,2%
Nice Jazz Festival	0,7	0,7	+0,0%
Parc Phoenix	1,0	0,9	-5,3%
Carnaval de Nice	2,3	2,3	-0,1%
Palais des Expositions	-	2,2	NS
Autres produits de tarification	0,4	0,1	-70,3%
Sous-total tarification des services	30,6	32,7	+6,9%
Produits des ventes	0,3	0,3	-6,2%
Remboursements de moyens mis à disposition	0,5	0,5	+0,0%
Autres produits	0,8	0,9	+19,4%
Sous-total produits accessoires	1,6	1,7	+8,3%
Total	55,7	58,0	+4,1%

2.1.6. Les financements apportés par nos partenaires

Les financements apportés par nos partenaires :

L'obtention de financements extérieurs est l'un des leviers essentiels du développement et du rayonnement du territoire dans les domaines de l'innovation, du développement économique durable, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire ou des infrastructures.

Les financements sont obtenus :

- Par la signature de contrats avec l'Etat, la Région et le Département sécurisant un important volume de financements ;
- En saisissant les opportunités offertes par les appels à projets internationaux, européens, nationaux, régionaux et départementaux ;
- Par le dépôt de demandes de subventions au fil de l'eau.



Dans un contexte budgétaire contraint, ces subventions permettent de participer au financement des dépenses, soutiennent l'émergence de projets innovants, tout en servant d'effet de levier pour mobiliser d'autres financements.

Les recettes attendues dans le cadre de la contractualisation :

- **Contractualisation avec l'Etat :**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec l'Etat en octobre 2021 prévoit 21 opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nice pour lesquelles la collectivité a sollicité des subventions auprès de différents guichets nationaux générant des recettes en 2025.

Concernant la Dotation de Soutien à l'investissement Local, 750 000 € sont attendus au titre des enveloppes DSIL attribuées annuellement pour des projets d'intérêts communaux et l'Agence Nationale du Sport versera 165 000 € sur les projets de rénovation d'établissements sportifs communaux.

Concernant le projet de prolongement de la Promenade du Paillon, l'Etat a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle pour sécuriser son soutien au titre des dossiers déposés pour les années 2024 et 2025. Il s'agit de la première convention pluriannuelle que la Préfecture de Région valide sur son territoire.

- **Contractualisation avec le Conseil régional :**

En 2025, 1,7 million d'euros de recettes sont attendues sur le solde du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019-2022 se rapportant par exemple à l'aménagement du jardin Saint-Jean-d'Angély ou encore à la partie sud de l'extension de la Promenade du Paillon.

Voté en décembre 2022, le contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2027 prévoit le soutien à trois opérations majeures pour la Ville de Nice pour un montant total de subventions de 36,8 millions d'euros pour les grands projets d'extension de la Promenade du Paillon ainsi que les travaux de la bibliothèque Louis Nucéra et du MAMAC. Une revoyure du contrat est prévue fin 2024.

Le Plan Concerté Patrimonial permet de soutenir la rénovation et restauration d'ouvrages culturels, culturels et d'œuvres d'arts. Des recettes sont attendues en 2025 sur des projets tel que l'étude diagnostic de l'église Saint-Roch ou les études au Théâtre des arènes de Cimiez.

Le dispositif Nos Communes D'abord (ex-FRAT), permet à chaque commune du territoire d'obtenir une subvention de 50% plafonnée à 200 000 €.

- **Contractualisation avec le Conseil départemental :**

En 2021, la Ville de Nice a conclu avec le Département un Contrat de Territoire Urbain, portant sur des projets d'investissement à rayonnement départemental, d'une durée de 6 années, avec un taux de cofinancement limité à 10%. 50 000 € de recettes sont attendues sur la



rénovation d'établissements sportifs et culturels communaux. Une revoiture du contrat est prévue à mi-parcours et reste dans l'attente d'une validation par le Conseil départemental.

Les recettes prévues dans le cadre des fonds européens :

Il existe plusieurs types de financements européens : les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), comme le FEDER, le FSE+, le FEADER, le FEAMPA dont l'autorité de gestion est la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou l'Etat.

Concernant le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : un dossier a été déposé fin 2023 au titre de l'Investissement Territorial Intégré pour le projet de l'AnimaNice des Moulins, visant à obtenir 1 million d'euros de subventions. Si l'instruction est positive, les premières recettes sont attendues pour 2025.

Deux dossiers ont été déposés au titre de l'appel à projet « Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique ». Il s'agit des dossiers d'hyperviseur de sûreté et de sécurité et d'installation de mâts modulaires multifonctions pour la sécurisation de l'extension de la Promenade du Paillon. Ces deux dossiers visent à obtenir 3,4 millions d'euros de subventions.

Les programmes européens de coopération territoriale comprennent les programmes INTERREG, pilotés par une autorité de gestion déléguée, et se concentrant sur une zone géographique transfrontalière tels que INTEREG ALCOTRA et MARITTIMO, ou transnationale tels que ESPACE ALPIN, EUROMED et NEXTMED et les programmes sectoriels pilotés par des agences européennes ouverts à tous les membres de l'UE, tels que les programmes Horizon Europe, Life, Creative Europe, une partie du Fonds de Sécurité Intérieure, ERASMUS+.

Concernant le Fonds de Sécurité Intérieure (FSI), la Ville de Nice pilote le projet collaboratif PACTESUR 2 sur les politiques de sécurité urbaines se terminant en 2025 et dont le solde est attendu sur l'exercice budgétaire.

En 2025, la Ville de Nice s'attachera à poursuivre une recherche active d'opportunités de financements européens pour la réalisation de nouveaux projets et rayonnement du territoire sur la scène européenne.



2.1.7. Les autres recettes de fonctionnement et ressources externes

Les autres recettes de fonctionnement sont évaluées à 17,7 millions d'euros et comprennent pour l'essentiel :

- Les loyers, charges et autres produits de gestion pour 14,2 millions d'euros ;
- La participation des agents au coût des titres restaurant à hauteur de 2,1 millions d'euros ainsi que 0,6 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des produits financiers évalués à 0,5 million d'euros.

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	Evolution
Atténuations de charges	2,7	2,9	+6,4%
Autres produits de gestion courante	14,4	14,2	-1,0%
Produits financiers	0,4	0,5	+10,8%
Produits exceptionnels	-	0,1	NS
Reprises sur provisions	0,9		NS
Total	18,4	17,7	-3,8%

D'autre part, le budget de la Ville contient des ressources externes qui participent au financement des dépenses d'investissement :

- Les produits de cessions d'immobilisation s'établissent à 33,5 millions d'euros dont 31 millions d'euros au titre de la vente de la part du foncier du futur Hôtel des Polices revenant à l'Etat, en application de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 20 avril 2022 ;
- 8 millions d'euros sont attendus de la part du fonds de compensation de la TVA (part investissement), en tenant compte de la diminution du taux de remboursement des dépenses éligibles de 12% prévue dans le projet de loi de finances pour 2025 ;
- Enfin, 0,8 million d'euros d'immobilisations financières provenant essentiellement de la cession du réseau Numéricable sont prévus.

2.2. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur

2.2.1. La neutralisation financière des ressources et charges transférées

La Ville de Nice bénéficie d'une attribution de compensation visant à neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences et de ressources réalisés au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est maintenue à 22,3 millions d'euros.

2.2.2. La dotation de solidarité métropolitaine

En 2025, la Ville bénéficiera d'une dotation de solidarité métropolitaine d'un montant inchangé, soit 3 millions d'euros.



2.2.3. La convention de gestion des services communs

Depuis de nombreuses années, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nice ont constitué des services mutualisés, avec pour objectif de faire émerger une culture commune de gestion, de créer des synergies et de réaliser des économies d'échelle. Les services des trois entités se caractérisent désormais par une forte intégration.

La Ville de Nice et le CCAS de Nice participent à la gestion commune au travers de remboursements de charges des services communs constitués au sein de l'administration métropolitaine. Ceux-ci sont déterminés au vu des dépenses constatées par chaque entité l'année précédant la mise en commun des services, et diminuées d'une quote-part d'économies de gestion équitablement réparties entre les parties à la convention.

En 2025, les flux financiers entre la Ville et la Métropole sont estimés comme suit :

- 17 millions d'euros de remboursement de charges à caractère général ;
- 58,6 millions d'euros de remboursement de charges de personnel ;
- 10,6 millions d'euros de subventions d'investissement.

D'autre part, 140 000 euros sont prévus au titre du remboursement des services métropolitains mis à disposition en matière d'autorisations d'urbanisme.

2.3. La politique en matière de ressources humaines

La Ville de Nice met en œuvre une politique active de gestion des ressources humaines. Elle s'inscrit dans un contexte contraint et incertain. Les difficultés de financement de la CNRACL évoquées par le nouveau Gouvernement est sont une illustration.

A ces problèmes financiers s'ajoute un contexte social compliqué pour une partie grandissante de la population et des agents. Les évolutions sociétales imposent de s'adapter à de nouvelles attentes en termes de service public.

La politique de la Ville a notamment pour objectif d'adapter les services municipaux à ces nouvelles réalités : identifier et répondre aux besoins réels et actuels des citoyens et usagers, rendre des services de qualité avec la plus grande efficacité possible, utiliser les méthodes et outils technologiques les plus performants.

Cet objectif global de modernisation des prestations rendues s'accompagne de nombreuses évolutions dans les modes de gestion et les modèles d'organisation tant en termes de missions transférées ou reprises en régie, de mise en œuvre de missions nouvelles et innovantes, que de mutualisation de services avec ceux de la Métropole ou de gestion de nouveaux équipements publics. Ces évolutions se sont accélérées pendant et après la crise sanitaire. Elles doivent être poursuivies sous la pression de la crise économique et sociale encore en cours.



En 2025, l'ambition est de garantir à la fois :

- Une gestion optimale et efficiente des services ;
- Une maîtrise de la masse salariale ;
- Une politique salariale et un accompagnement social adaptés aux besoins actuels de protection des agents.

Pour ces raisons, les orientations générales de la politique des ressources humaines 2025 de la collectivité sont structurées selon des objectifs d'adaptation des services aux évolutions sociétales, de plus grande intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation du travail et de la poursuite de la modernisation des organisations.

2.3.1. Les perspectives 2025 :

La prévision budgétaire a été établie en tenant compte des dépenses obligatoires d'origine réglementaire, donc exogènes, des dépenses résultant de la politique des ressources humaines propre à la collectivité, et enfin des dépenses liées à la volonté d'adapter et moderniser les services au bénéfice des Niçois.

Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail :

- La volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 0,9 million d'euros ;
- La prise en compte des nouvelles modalités de mise en œuvre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), pour un montant de 0,35 million d'euros ;
- La poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une forte participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au nouveau contrat de groupe conclu par la Ville : pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;
- Le maintien de la valeur du Forfait Mobilité Durable (à 300 €).

Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et d'enfance et de petite enfance :

- La poursuite du plan de recrutement de policiers municipaux et d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- L'amplification de la mise en place de *pools* d'agents « volants » (en année pleine) dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents dans les crèches et restaurants scolaires. En complément de l'action de fond pour lutte contre l'absentéisme, la collectivité souhaite ainsi pouvoir apporter aux agents concernés une plus grande stabilité dans leur carrière tout en permettant à la Ville de disposer d'une meilleure réactivité pour faire face aux besoins croissants des parents dans ces secteurs.



Des dépenses nouvelles et/ou incompressibles par rapport au budget 2024 :

L'impact, en année pleine, de mesures appliquées au cours de l'année 2023 :

- L'évolution du SMIC au 1^{er} novembre 2024 (+2%) ;
- Les nouvelles grilles de rémunération de l'Opéra : une augmentation de 230 000 € euros.

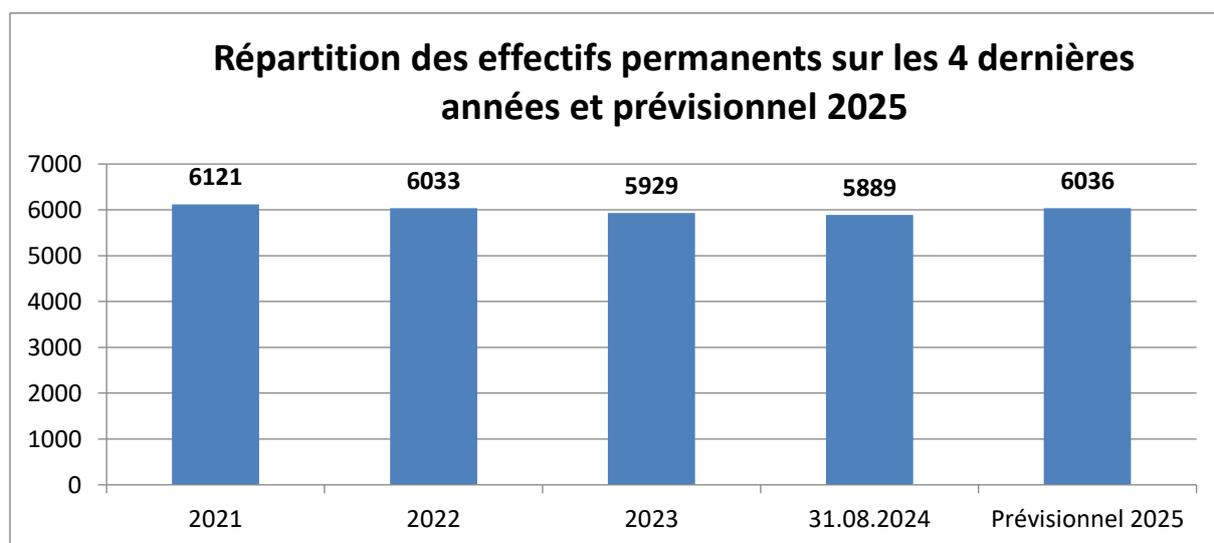
Des mesures nouvelles pour l'exercice 2025 :

- La prise en compte du décret n°2024-614 du 26 juin 2024 *relatif aux modifications du régime indemnitaire de la police municipale*, pour un montant prévisionnel de 0,55 million d'euros ;
- La non-compensation de l'augmentation du taux de contribution de la cotisation employeur CNRACL (30,65% + 1%) : soit une augmentation de 1 million d'euros, qui n'est donc pas compensée cette année par la baisse du taux des cotisations maladie comme en 2024. A cette dépense contrainte nouvelle, devrait s'ajouter une majoration des taux de cotisation, dans l'attente d'une confirmation par la loi de finances pour 2025.

2.3.2. L'évolution des effectifs permanents :

Notre collectivité affirme à nouveau, par ses choix, sa confiance dans les qualités professionnelles, l'expérience, la motivation et le sens du service public de ses agents. Les résultats, en termes de satisfaction du public et de développement de la qualité des services rendus, confortent le processus mis en œuvre de modernisation des services et des organisations.

La répartition des effectifs permanents sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2025 :



Notons que certaines activités, désormais prises en charge par la Métropole (gestion des plages naturelles, par exemple) s'étaient traduites par des transferts de personnels municipaux



vers la Métropole (ils étaient jusqu'alors mis à disposition de la Métropole). De même, la mutualisation de services avec la Métropole s'accompagne d'un transfert des agents concernés vers les services communs métropolitains.

Dans le cadre des contraintes budgétaires à venir, des efforts supplémentaires de rationalisation des moyens humains (lors des départs en retraite ou des mutations vers d'autres collectivités) et de réorientation des effectifs vers les services prioritaires seront également réalisés.

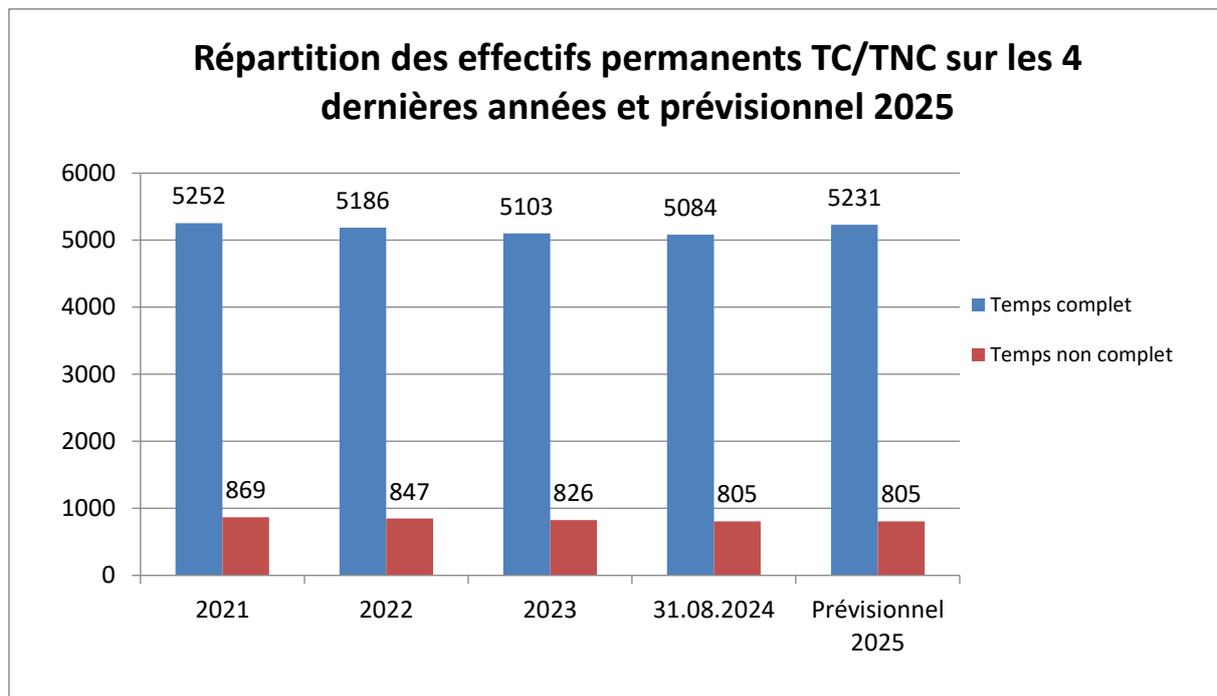
Cette adaptabilité permanente des services municipaux a permis de gérer des situations exceptionnelles (crise sanitaire, évènements climatiques, ...), tout en proposant des organisations ajustées aux cycles et à la saisonnalité de certaines activités municipales. Cette organisation plus fine permet de mieux répartir les ressources au profit du renforcement de certains services (police municipale, médiation de proximité, éducation et petite enfance), tout en garantissant la sécurité et le bon fonctionnement des établissements et équipements.

Les seules progressions envisagées en 2025 concernent le recrutement d'agents permanents pour la petite enfance, de la restauration scolaire, de la police municipale et les ASVP, agents intervenant directement au contact des citoyens.

La répartition des effectifs permanents, temps complet/temps non complet, sur les quatre dernières années et le prévisionnel 2025 :

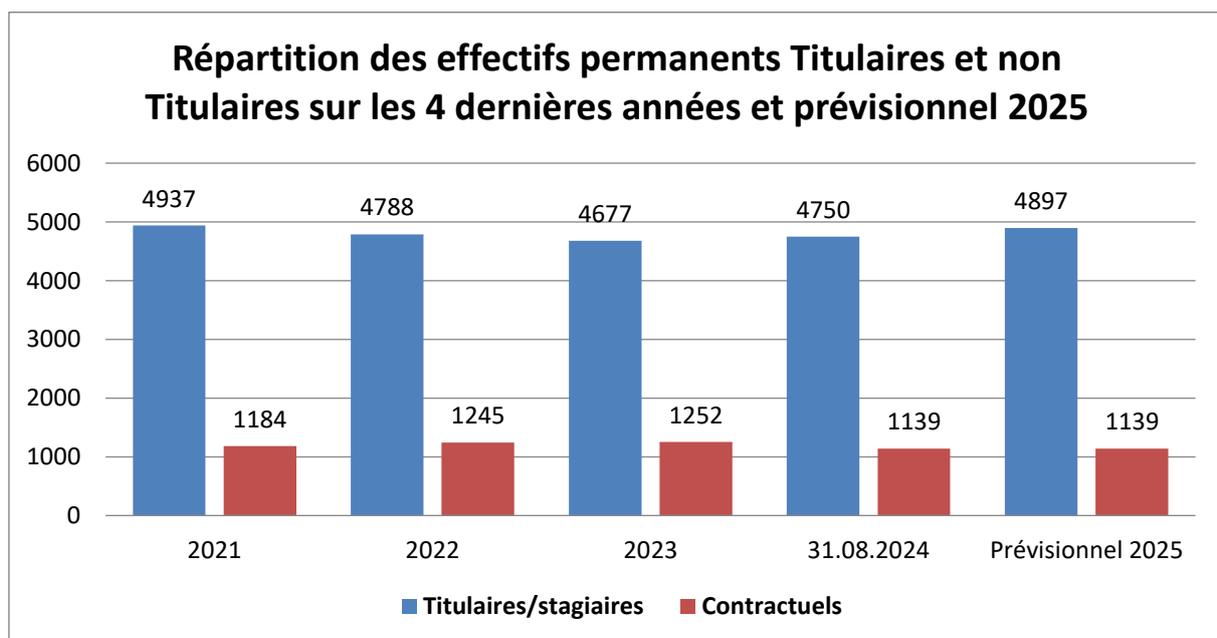
La tendance constatée ces dernières années devrait être freinée en 2025, affichant une hausse du recours aux agents à temps complets, notamment sur la restauration scolaire et la famille. Le personnel féminin étant largement majoritaire au sein des effectifs municipaux, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'éducation, les chiffres rapportés illustrent toujours la tendance nationale.

Il convient également de rappeler que certaines des missions exercées par la collectivité, notamment pour la restauration scolaire, l'entretien des écoles et l'animation, imposent parfois de faire appel à des agents à temps non complet (TNC).



La répartition des effectifs permanents, titulaires/contractuels, sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2025 :

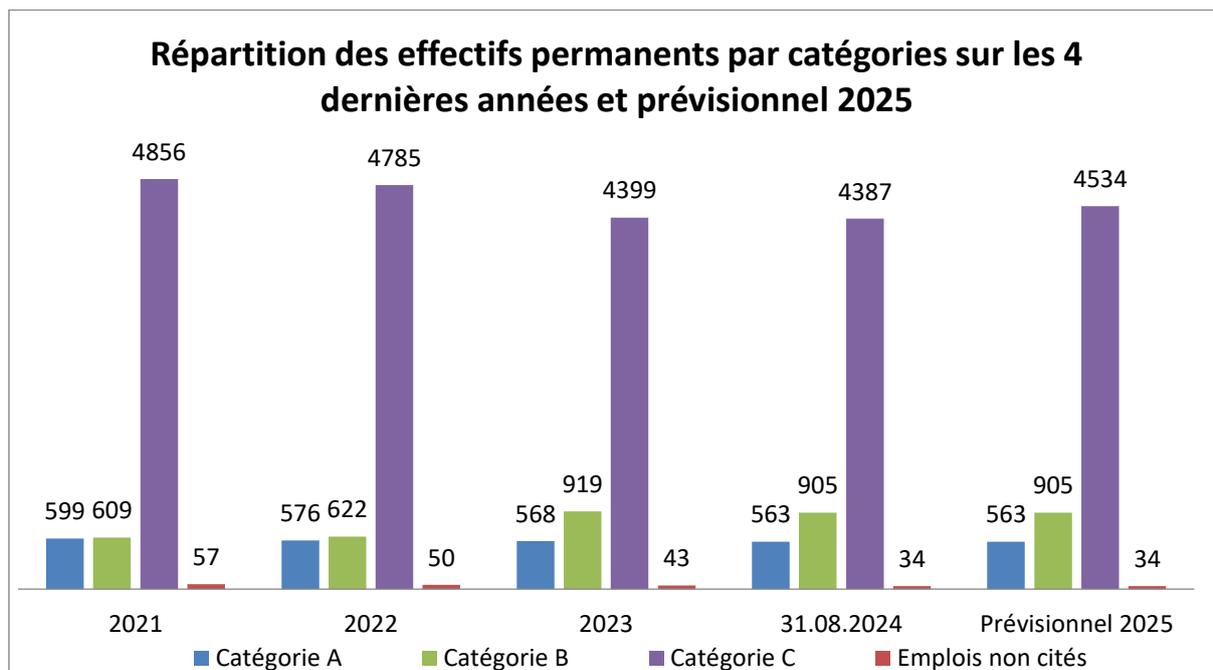
Le rapport entre les volumes d'agents contractuels et les titulaires demeure stable dans le temps, bien que durant la crise sanitaire, certains concours de la fonction publique aient été annulés ou reportés.



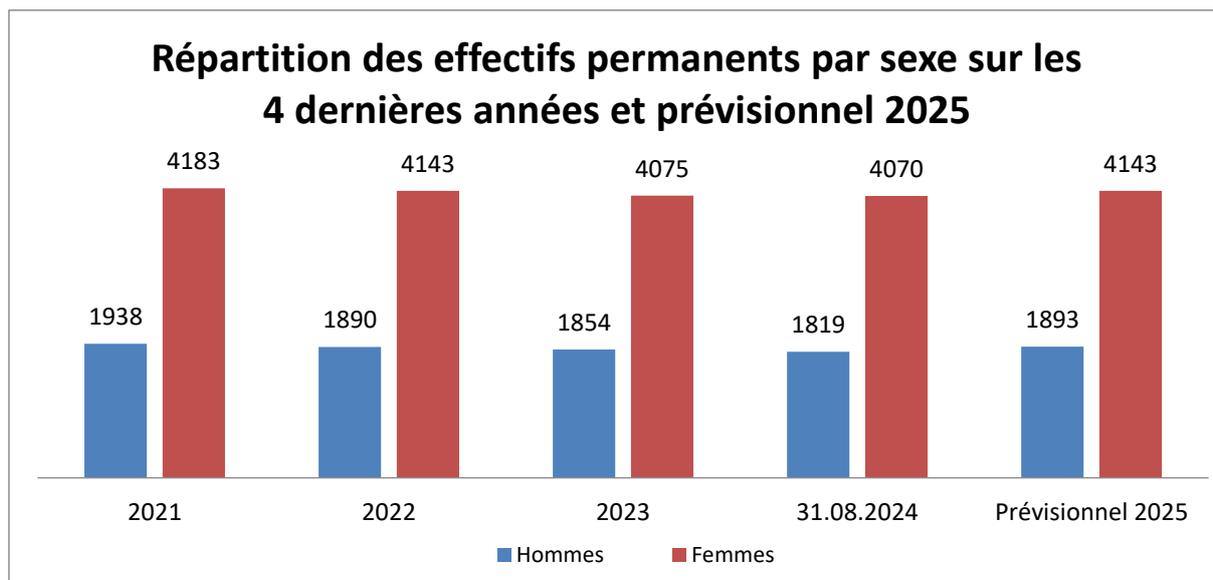


La répartition des effectifs par catégorie sur les 4 dernières années, et à titre prévisionnel pour l'exercice 2025 :

La répartition des effectifs par catégorie a connu une évolution particulière en 2022 du fait du passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, qui relevaient auparavant de la catégorie C.



La répartition des effectifs par genre :



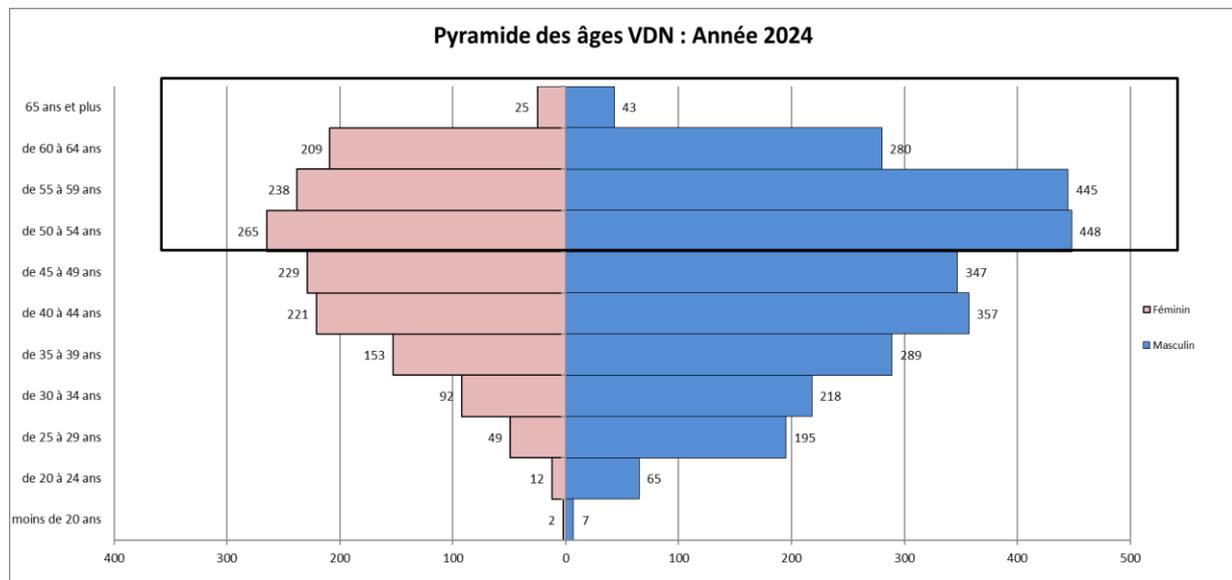


La prédominance des femmes dans les effectifs de la collectivité résulte essentiellement des secteurs de la petite enfance et de l'éducation, missions exercées aujourd'hui presque exclusivement par des femmes.

Des actions sont toutefois conduites par le service de lutte contre les discriminations et des droits des femmes pour faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et promouvoir ces métiers dits « féminins » auprès des hommes.

Il convient également de rappeler que les services techniques, au sein desquels la présence des hommes est nettement majoritaire, ont été, pour la plupart, transférés à la Métropole, soit au titre des compétences transférées, soit au titre des services communs.

La pyramide des âges :



2.3.3. Les traitements indiciaires et régimes indemnitaires :

Les régimes indemnitaires attribués aux agents de la collectivité, toutes catégories confondues, représentent 17 % du montant de la masse salariale :

Catégorie des agents	Traitement indiciaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros	Régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros
Catégorie A	20 698 627 €	4 929 261 €
Catégorie B	22 540 312 €	4 785 148 €
Catégorie C	90 664 259 €	13 135 031 €
Hors catégorie	1 188 932 €	-
Total	135 092 130 €	22 849 440 €

(Montants exprimés en cumulé au 31 août 2024)



2.3.4. Le temps de travail :

Comme l'a confirmé la Chambre régionale des comptes dans son rapport publié en 2024, les services de la Ville de Nice travaillent dans le respect de la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

Concernant le temps de travail hebdomadaire :

- Cycle de 35 heures hebdomadaires, sans RTT ;
- Cycle de 37 heures 30 sur 5 jours, donnant droit à 15 jours de RTT (journée de solidarité non déduite).

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins de chaque service, notamment pour l'accueil des usagers (services état civil accessibles les samedis, horaires de travail adaptés des crèches et écoles).

La gestion de l'annualisation sur un mode automatisé *via* une application appelée *Horoquartz* est en cours de finalisation pour les services concernés.

La Gestion Automatisée du Temps de Travail (GATT) débutée en janvier 2016 a été déployée progressivement au sein des directions opérationnelles de la Ville de Nice. Ce déploiement a connu une accélération au 1^{er} juin 2023 et se poursuit en 2024 en raison de l'obligation pour l'ensemble de nos collectivités de contrôler l'effectivité des 1 607 heures.

Ainsi, ce sont 2 734 agents de la Ville de Nice qui sont concernés par ce dispositif au 30 septembre 2024.

2.3.5. Le télétravail :

La Ville de Nice comptait 714 télétravailleurs au 30 septembre 2024. Le dispositif de télétravail va évoluer et sera désormais plafonné à deux jours par semaine, au maximum. Il ne peut être mis en place que dans le strict respect de l'intérêt du service.

2.3.6. Les avantages en nature :

Les titres restaurant

Année	Nombre de titres restaurant distribués	Coût en euros (part patronale)
2019	617 320	3 315 304 €
2020	649 844	3 509 158 €
2021	637 386	3 441 884 €
2022	612 797	3 309 104 €
2023	596 341	3 220 241 €
2024	584 488	3 247 042 €



La valeur faciale du ticket restaurant est passée au 1^{er} juillet 2024 à 10 euros, dont 6 euros pris en charge par l'employeur (60 %). Cette mesure bénéficie à 5 731 agents municipaux.

La participation de l'employeur au coût des cotisations mutuelles santé :

Année	Nombre d'agents	Coût
2018	3 279	748 651 €
2019	3 308	754 110 €
2020	3 242	715 187€
2021	3 271	658 305 €
2022	3 019	584 544 €
2023	2 759	625 816 €
2024	2 794	620 884 €

Le dispositif par lequel l'employeur participe aux cotisations pour les mutuelles de santé labellisées a été mis en place en 2014. Les participations sont de 23, 20 ou 17 euros par mois, selon l'indice net majoré de l'agent. La participation la plus forte est accordée aux agents dont l'indice de rémunération est le plus bas.

La participation au contrat de prévoyance Territoria (compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt maladie) :

Année	Nombre d'agents	Coût
2018	2 326	131 794 €
2019	2 323	130 606 €
2020	2 305	124 207 €
2021	2 443	124 909 €
2022	2 774	229 428 €
2023	2 513	292 697 €
2024	2 456	281 398 €

Ce contrat, conclu par la Métropole, permet la compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt de travail. En effet, après 90 jours d'arrêt cumulés au cours d'une même année, le traitement indiciaire est réduit de 50 %. Le régime indemnitaire n'est quant à lui plus versé après 30 jours d'arrêt maladie cumulés sur l'année civile.

Une première convention de participation au risque prévoyance a été signée en 2015 avec une participation financière de l'employeur de 2 euros par mois, pour chaque agent ayant souscrit au contrat. Une augmentation de la participation financière de l'employeur a eu lieu en 2017, puis en janvier 2022 dans le cadre de ce premier contrat.



Ce premier contrat est arrivé à échéance en septembre 2022. Un nouveau contrat collectif a été contracté à compter d'octobre 2022. A l'occasion de cette nouvelle convention, les modalités de versement de la participation financière ont été modifiées, afin de mieux tenir compte de la situation concrète des agents. Désormais, la participation de l'employeur est fixée en fonction du niveau de rémunération et non de l'indice de traitement. Les montants de participation ont également été revus à la hausse, ils sont au minimum de 8 euros par mois, jusqu'à 14 euros par mois.

La participation aux frais de transports :

Ces remboursements se déclinent en trois volets : le remboursement sur justificatifs des titres d'abonnement annuel de transports en commun (pour des agents résidant à l'extérieur de la commune), la participation de l'employeur aux abonnements transports RLA, participation acquittée mensuellement et sur factures, et enfin le bénéfice du Forfait Mobilité Durable qui, depuis 2021, a remplacé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV), et inclus désormais tous types de modes de transport alternatif et durable.

Les remboursements sur justificatifs :

Année	Nombre d'agents	Coût
2018	49	9 118 €
2019	75	10 768 €
2020	46	6 473 €
2021	58	6 584 €
2022	61	9 223 €
2023	69	12 874 €
2024	84	22 381 €

La participation au titre de l'abonnement transport Régie Ligne d'Azur, mensuel ou annuel :

Année	Coût
2018	364 748 €
2019	381 745 €
2020	361 570 €
2021	321 922 €
2022	317 084 €
2023	361 891 €
2024	381 538 €

Les indemnités kilométriques vélo :

Année	Nombre d'agents	Montant
2020	50	7 792 €
2021	50	7 792 €
2022	41	2 816 €

**Le forfait mobilité durable :**

Année	Nombre d'agents	Montant
2022	41	2 816 €
2023	216	62 400 €
2024	290	83 300 €

Les véhicules de fonction :

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
DGST, DGA, Directeur de Cabinet, Régie Nikaïa (5 agents)	Le montant en nature varie selon un barème prenant en compte le prix d'achat du véhicule ou le prix de la location.	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations. - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS - Titulaires : CSG/RDS uniquement

Les logements de fonction :

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
75 agents (Directeur de Cabinet, Adjoint au DGS, DGST, gardiens d'école, d'équipements sportifs, etc.)	Il varie selon le barème qui prend en compte : - La rémunération brute de l'agent, - Le nombre de pièces du logement	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS, - Titulaires : CSG/RDS uniquement

2.4. Les actions et la programmation des investissements**Les travaux de l'Hôtel des Polices se poursuivent :**

L'objectif du projet est de réunir sur un même site les deux forces de l'ordre : police nationale et police municipale. Dans cette optique, l'Etat et la Ville de Nice se sont réunis dans un partenariat unique pour mener à bien cette opération exceptionnelle. Il s'est concrétisé en avril 2022 par la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour la Ville, ce projet est aussi celui de son Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC). Il permettra de regrouper sur deux étages et 4 000 m² de surface de plancher les acteurs de la Ville et de la Métropole en charge de la sécurité publique et civile, à savoir :

- Le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale (COC) ;
- Le Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains (CMDM) ;
- Le PC Sécurité ;
- Le Poste de Commandement Communal (PCC) ;
- La Régie Ligne d'Azur ;



- Les « *data scientist* » ;
- L'Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques (ASSEGR).

Une étude est en cours pour intégrer la Gendarmerie nationale et le centre d'appel du SAMU en raison de la dimension métropolitaine du Centre d'hypervision.

Situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, les façades du carré historique de l'ancien hôpital ainsi que celles donnant sur la place Marshall ont été conservées.

Ouvert en janvier 2023, le chantier est actuellement dans sa phase de gros-œuvre, après un an et demi de travaux de désamiantage, de démolition, de terrassement et de traitement de sol.

Au cours de l'année 2025, les travaux de gros-œuvre seront poursuivis et les corps d'état techniques et secondaires interviendront. Le chantier entrera dans sa phase d'achèvement.

L'approche du « 3-30-300 » :

L'objectif de faire de Nice « la Ville verte de la Méditerranée » afin d'améliorer le cadre de vie et d'adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique se poursuit.

Une politique de verdissement gagnante puisque l'étude KERMAP de 2022 a classé Nice comme la première ville française de plus de 200 000 habitants en termes de patrimoine arboré.

Cette stratégie ambitieuse se concrétise aujourd'hui avec la mise en œuvre du « 3-30-300 », une approche reconnue au plan sanitaire par des études scientifiques, destinée à évaluer et favoriser le bien-être des habitants grâce à la végétation selon trois critères :

- Voir au minimum 3 arbres de chez soi ;
- Avoir 30 % de couverture arborée dans les quartiers ;
- Habiter à moins de 300 mètres d'un espace vert.

Alors que les périodes de sécheresse et les canicules ont tendance à s'amplifier, il s'agit de trois indicateurs-clés pour déterminer la qualité de vie urbaine, désormais cartographiés à l'échelle de la Ville de Nice.

Ainsi de nombreux projets de végétalisation se réalisent parmi lesquels :

- Le prolongement de la Promenade du Paillon ;
- Le verdissement des crèches et des cours d'école ;
- Le projet « 1 arbre – 1 habitant » ;
- L'extension et la renaturation du Grand Parc Paysager de la Plaine du Var ;
- La création du Jardin Jeanne d'Arc.



Le prolongement de la Promenade du Paillon :

Le prolongement de la Promenade du Paillon va permettre la poursuite de l'aménagement de l'axe paysager de la Promenade du Paillon, le renforcement de la perméabilité des sols entre l'hypercentre, les quartiers du port et de l'est de la ville et l'agencement d'espaces publics apaisés et de qualité.

L'opération, sur l'aspect paysager, s'étend sur 1 km de long, depuis l'esplanade de la Bourgada jusqu'à la traverse Jean Monnet. Elle réorganise l'intégralité de l'espace public qui jouxte cet aménagement, de façade à façade.

2025 verra la livraison d'un parc urbain dont la surface sera portée à 20 hectares, en plein cœur de ville, conduisant à :

- L'augmentation des surfaces perméables de 8 hectares ;
- La plantation de plus de 2 500 arbres ;
- La diminution de la température ambiante de cinq degrés ;
- La diminution des émissions de CO₂ de 1 740 tonnes chaque année, et l'absorption d'une tonne par an d'autres polluants atmosphériques ;
- La réduction du bruit urbain de 6 à 8 décibels.

Bien au-delà de cet agencement paysager, c'est tout le cœur de la ville qui sera centré sur ce nouveau « poumon vert » avec un embellissement de son pourtour. Une poursuite de la transformation de Nice pour encore accroître son attractivité.

La conduite du chantier est exemplaire : plus de 100 000 tonnes de déchets ont déjà été recyclées, bien au-delà des 70% de matériaux revalorisés fixés par la réglementation, allant jusqu'à 100% s'agissant de l'acier et du béton.

L'année 2024 de la Promenade du Paillon a été marquée par :

- La fin des travaux de déconstruction du bâtiment Acropolis ;
- La fin de la rénovation des deux extrémités de la Promenade du Paillon prolongée :
 - Le secteur de la Bourgada : depuis l'inauguration de son belvédère le 22 juin 2024, on assiste à une métamorphose de l'esplanade existante avec un jardin en terrasses, orné d'essences méditerranéennes, des escaliers et un panorama sur la Promenade du Paillon et le Vieux Nice ;
 - L'ouverture du secteur De Lattre de Tassigny à la Toussaint 2024 : les travaux de végétalisation des espaces publics (bandes végétalisées) réalisés sur boulevard Risso Sud et avenue Saint-Jean Baptiste.

L'année 2025 sera marquée par la fin de ce chantier hors norme :

- La poursuite des travaux de requalification du parking Promenade des Arts avec une livraison prévue mi 2025 ;
- La poursuite et la fin des travaux d'étanchéité de la Bibliothèque Louis Nucéra et du Jardin Sosno avec une livraison prévue fin juin 2025 ;



- Les travaux d'aménagements paysagers sur le secteur de l'ancien palais Acropolis, avec une livraison prévue à la Toussaint 2025 ;
- Les travaux de voiries au nord de la traverse Barla avec une livraison prévue fin 2025.

La requalification des bâtiments que traverse la Promenade du Paillon destinée à valoriser le patrimoine bâti et culturel va se poursuivre :

- La Bibliothèque Louis Nucéra, la plus importante structure du réseau de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, va bénéficier d'importants travaux de restructuration qui lui permettront, un peu plus de vingt ans après son inauguration, de retrouver un second souffle pour devenir une bibliothèque du XXI^{ème} siècle. Parmi les aménagements prévus et de façon non exhaustive :
 - La création de l'entrée au public sur la traverse Barla (suppression de l'accès actuel par la place Yves Klein) avec l'aménagement d'un nouveau hall ;
 - La réfection totale de l'éclairage avec la création d'un système d'éclairage plus performant et plus économe en énergie, s'adaptant aux nouveaux principes de modularité des espaces, et accompagné d'une distribution renforcée en énergie et en réseau informatique ;
 - La rénovation esthétique complète des revêtements (sols, murs, cloisons, faux-plafonds, poteaux) ;
 - La création de nouveaux espaces modulables, l'inversion des espaces musiques et jeunesse, l'adaptation des sanitaires ;
 - L'isolation thermique traitée à la fois par la réfection totale de l'étanchéité en toiture (jardin Sosno) et par le changement des huisseries extérieures (portes, fenêtres, portails) ;
 - La mise aux normes en matière de sécurité incendie, la rénovation d'équipements techniques, notamment pour la ventilation, etc.
- Le MAMAC va faire l'objet d'une réhabilitation complète avec la création de nouveaux espaces dédiés aux collections. Les espaces intérieurs et extérieurs du musée ainsi que les équipements intérieurs seront totalement repris. L'entrée sera repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon du parvis Nikki de Saint-Phalle jusqu'au jardin Sosno, au travers du MAMAC.

La poursuite du verdissement de la Ville :

La Ville met un œuvre un plan de verdissement des cours d'écoles et de crèches : 62 cours dans 44 écoles ont été traitées entre 2021 et 2024. En 2025, de nouvelles interventions sont programmées dans une quinzaine de cours d'écoles.

En ce qui concerne les établissements de la petite enfance, 9 établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'aménagements de végétalisation. Il est envisagé de traiter 7 sites supplémentaires en 2025.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra également son plan « 1 arbre - 1 habitant ». Depuis 2021, près de 120 000 arbres ont été plantés. Pour 2025, l'objectif est de planter plus de 150 000



nouveaux sujets pour atteindre l'objectif de 280 000 arbres en 2026. A ces 280 000 unités plantées dans le mandat, il faut ajouter les 70 000 arbres en gestion par la Direction des Espaces Verts.

Le territoire communal va donc disposer de 350 000 arbres, autant que d'habitants.

Les travaux d'extension et de renaturation dans l'emprise du Grand parc de la plaine du Var :

La Ville de Nice, au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la plaine du Var, porte l'ambition d'un aménagement territorial vertueux, prenant appui notamment sur l'aménagement prioritaire d'un grand parc, se déroulant en un long ruban de verdure sur plus de 30 hectares depuis le stade Charles Ehrmann jusqu'à l'Allianz Riviera et affirmant le concept de « Nice, ville verte de la Méditerranée ».

Suite à différentes opérations foncières d'échanges et d'acquisitions, permettant d'assoir l'assiette définitive du parc dans sa partie Nord, le parc de l'OIN, ancienne pépinière de la ville, va être agrandi de près de 1,5 hectare. Son aménagement en parc urbain permettra, dès juin 2025, d'offrir aux administrés du secteur un espace de repos et de déambulation agréable.

Composées d'anciennes friches industrielles ou de parcelles marquées par les détournements d'usage, les emprises du futur Grand parc de la plaine du Var déjà acquises par la Ville doivent faire l'objet de phases préparatoires à l'implantation du parc. Il s'agit de fertiliser les sols, favoriser le retour à la biodiversité, de planter des arbres qui seront arrivés à maturité lors de l'ouverture au public du Parc.

Ainsi, ces travaux de renaturation, initiés en 2024, seront poursuivis en 2025.

Centre de production horticole municipal :

Le centre de production horticole municipal (CPHM) de Nice sera requalifié dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Les nouvelles serres, qui mettront en valeur cet outil de production, seront visibles depuis le Grand Parc de la Plaine du Var.

Le CPHM accueillera également le public pour valoriser les métiers et les compétences des équipes municipales. Cette requalification a été approuvée par le Conseil municipal le 7 novembre 2023.

Agriculture urbaine :

La Ville de Nice protège et augmente son foncier agricole, en facilitant la construction de serres et l'équipement d'espaces de production alimentaire. La révision d'octobre 2022 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a permis d'accroître encore le foncier agricole protégé à Nice, d'adapter le règlement pour faciliter la construction de serres dans les zones agricoles,



ainsi que de proposer des dispositions favorables à l'équipement d'espaces de production alimentaire.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra ses acquisitions foncières sur des sites à réaménager, soit en son nom propre, soit en mobilisant l'Établissement public foncier PACA.

Les travaux du parking et du jardin Jeanne d'Arc :

La Ville est partie prenante dans ce projet conduit par la Régie des Parcs d'Azur dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Il consiste à créer un parking en sous-sol mais également à aménager un jardin en surface de 2 200 m², composé d'un pourtour végétalisé intégrant une clôture, une grande pelouse centrale arborée, agrémenté d'un espace de jeux de boules et d'une pergola.

L'infrastructure du parking étant réalisée, les travaux d'aménagement du jardin proprement dit ont débuté en mai 2024 pour une livraison prévue fin d'année 2024. Les crédits 2025 permettront l'achèvement du projet et un remboursement, dans le cadre de la convention, des investissements réalisés par RPA.

Sécurité et salubrité des plages :

Les fonds alloués pour 2025 seront utilisés pour moderniser les équipements de sécurité des plages (surveillance des baignades, remplacement des postes de secours, installation de barrières sur le littoral, etc.).

La propreté et l'entretien du plan d'eau :

En termes de fonctionnement, les politiques publiques concernées par les demandes budgétaires 2025 permettront :

- Enlèvement et maintien à blanc des tags, graffitis, sticks et autocollants situés sur les espaces publics et privés ;
- Entretien des 38 colonnes et panneaux d'affichage libres, incluant la lutte contre l'affichage sauvage.

6 agents interviennent quotidiennement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Nice pour relever et signaler les tags et affiches et contrôler l'activité du prestataire. En 2023, plus de 26 800 interventions sur une surface d'environ 18 000 m² ont été réalisées. L'année 2024 a été marquée par une recrudescence de l'affichage sauvage.

L'entretien du plan d'eau dans le cadre de la lutte contre les déchets flottants :

- Ramassage et collecte des déchets et macrodéchets flottants de toutes sortes, à l'aide des 3 bateaux nettoyeurs dont dispose la Ville ;
- Désinfection et nettoyage quotidien des plages et des digues durant la période estivale depuis la mer à l'aide d'un bateau hybride équipé d'un canon à eau de mer.



L'activité des 9 agents du service, qui interviennent quotidiennement sur les 7 km de trait de côte, permet de retirer 8 tonnes de déchets collectés en mer.

En 2025, la Ville prévoit de remplacer l'un des trois bateaux utilisés pour la collecte des déchets en mer.

La Ville de Nice assure la maîtrise d'ouvrage d'importants travaux de sécurisation et de confortement de falaises dans le cadre de la prévention des risques :

En 2025, la ville de Nice poursuivra les études et travaux de sécurisation liés aux zones rouges à risques du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain.

En particulier, les travaux de confortement de la falaise au droit du CHU Pasteur se poursuivront pour s'achever fin 2025. Cette opération de 10,6 millions d'euros est entièrement remboursée par le Centre Hospitalier Universitaire et par le fonds Barnier. Au global, sur l'ensemble des falaises, depuis le CHU Pasteur jusqu'à l'hôpital Sainte-Marie, la Ville de Nice aura réalisé près de 16 millions d'euros de travaux entre 2022 et 2025.

La Ville de Nice prévoit également de lancer les travaux de confortement de la Colline du Château qui ont reçu l'approbation de la Commission Nationale des Paysages et des Sites le 20 février 2024. Le budget prévisionnel s'élève à 3,8 millions d'euros sur trois ans.

Enfin, la Ville de Nice a mandaté le CEREMA dans le cadre du Plan de Prévention Cavités de Cimiez en vue de mieux maîtriser les risques liés au gypse sur le secteur concerné.

Rénovation des façades de la Ville de Nice :

Les crédits pour l'année 2025 permettront d'accompagner les travaux de rénovation de façades, afin de préserver et valoriser le patrimoine architectural exceptionnel de la ville, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2021.

Améliorer l'accès au logement :

Par délibération du 27 mars 2024, la Ville de Nice a adopté sa nouvelle réglementation financière sur la période 2024-2026 en faveur du logement social, tant pour la production neuve que pour la réhabilitation du parc existant. Cela se traduit par une augmentation des subventions variant en fonction du loyer de sortie (les logements PLAI sont plus subventionnés que les PLUS), la prise en compte de l'enjeu de sobriété foncière avec la majoration des subventions d'acquisition-amélioration et l'instauration de subventions exceptionnelles destinées à encourager les projets de surélévation afin de limiter l'artificialisation des sols.

La Ville de Nice a renforcé également son soutien aux projets de réhabilitation en subventionnant en priorité les opérations les plus performantes d'un point de vue énergétique, répondant ainsi aux impératifs environnementaux.



Ces aides majorées devraient encourager en 2025, la production et la réhabilitation de logements sociaux et devraient aussi optimiser le dispositif de déduction de la pénalité SRU d'environ 5 millions d'euros sur une pénalité estimée à environ 11 millions d'euros, en dépit des efforts réels de la Ville de Nice pour favoriser la construction de logements sociaux et de la mobilisation de la totalité des outils réglementaires existants.

En 2025, la Ville de Nice poursuivra ses acquisitions foncières sur des sites à réaménager soit en son nom propre, soit en mobilisant l'Etablissement public foncier PACA.

Enfin, la Ville de Nice s'inscrira dans les objectifs et la mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat de la Métropole Nice Côte d'Azur (PLH4) qui sera approuvé mi 2025.

Favoriser le renouvellement urbain :

La Ville continuera en outre en 2025 à prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain qui a été signée par l'ensemble des partenaires le 2 avril 2024.

Elle poursuivra ses investissements dans le quartier Notre-Dame, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, pour lequel deux opérations de logements doivent encore être livrées respectivement 10 rue de Suisse (19 logements locatifs sociaux, livraison novembre 2024) et cour Bensa (24 logements locatifs sociaux qui seront livrés en 2027 par le bailleur Erilia).

La participation de la Ville aux opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et de l'Ariane se traduira par :

- Le versement de subventions pour les programmes de réhabilitation et de résidentialisation de Côte d'Azur Habitat sur les 3 quartiers ;
- La poursuite des études pour le groupe scolaire des Bleuets (Ariane) et le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation de l'équipement ;
- Ainsi que lancement du plan de relogement pour la cité des Chênes Blancs (Ariane).

La santé publique :

La Ville de Nice œuvre au quotidien pour améliorer la santé des citoyens sur le territoire en se focalisant sur quatre grandes missions.

Tout d'abord, la coordination partenariale, qui inclut l'élaboration d'un Contrat Local de Santé co-piloté avec l'Agence Régionale de Santé. La Ville anime également le collectif des 1 000 premiers jours de l'enfant, met en place un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens et un plan d'action contre le diabète. En outre, elle assure l'animation du Conseil Local en Santé Mentale et de l'Atelier Santé Ville.



Ensuite, le service à la population comprend la réalisation de séances de vaccinations obligatoires, internationales, ainsi que des campagnes antigrippale, Covid et HPV.

La Ville propose également un programme sport santé, constitué de sessions de sport adapté sur 12 semaines pour des publics cibles (comme les seniors, les diabétiques et les malades psychiatriques), d'une offre en plein air pour les familles, les jeunes et les actifs, et d'un accompagnement des partenaires pour développer une offre de sport adapté au sein des clubs inclusifs.

La prévention des risques en milieu festif ou sur l'espace public, ainsi que la promotion des espaces sans tabac, tels que les plages sans tabac, font également partie de ce volet.

L'événementiel grand public et les campagnes de prévention sont également des missions essentielles. Cela inclut l'organisation de conférences santé grand public, la réalisation de podcasts et la formation aux premiers secours en santé mentale.

- La Ville met ainsi en place des sensibilisations à la santé mentale, déploie un programme de prévention du diabète pour les personnes les plus à risque, et propose des ateliers mémoire pour prévenir la perte d'autonomie des seniors.
- Chaque année, elle organise la Semaine d'information en santé mentale, la Journée santé environnementale et participe à de nombreuses campagnes nationales telles qu'Octobre rose, Mars bleu, la prévention du suicide, le 1^{er} décembre consacré au VIH, et le Moi(s) sans tabac. Elle participe également aux Semaines du Dépistage diabète.

Enfin, la Ville de Nice apporte son soutien et subventionne les associations niçoises qui œuvrent en matière de santé.

Améliorer l'accès aux soins grâce à l'ouverture de Maisons de Santé :

La Ville de Nice poursuit l'objectif de proposer aux Niçois des lieux offrant un service de soins de proximité accessible pour tous, assuré par des professionnels de santé (médecins généralistes, paramédicaux, infirmiers, etc.) dans le respect de l'accès et la continuité des soins en y associant des actions de prévention.

Après l'ouverture de la première maison médicale à Saint-Roman de Bellet en juillet 2024, deux autres sites ont été identifiés pour y créer deux maisons de santé dans deux quartiers prioritaires de la ville.

L'une sera située au 27 rue du Professeur Delvalle : il s'agit de créer une maison médicale avec deux salles de consultation dans un premier temps.

Le second site est localisé au 17 rue d'Italie, d'une surface de 400m² environ. Il permettra d'accueillir des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sage femmes, orthophonistes et autres paramédicaux).



Cohésion sociale et Centre Communal d'Action Sociale :

La Ville de Nice assure des missions relatives à la cohésion sociale en visant des objectifs ambitieux, notamment l'attention aux plus fragiles, l'inclusivité et la lutte contre les inégalités de tous ordres.

Pour ce faire, des actions de proximité sont mises en œuvre afin de construire une ville 100% inclusive, favorisant l'accès aux droits, l'égalité et la lutte contre les discriminations et offrant un accompagnement social de la jeunesse et des familles.

La Ville de Nice utilise en outre le calendrier international pour mettre à l'honneur ces thématiques au travers de l'organisation d'événements grand public à des dates clés (par exemple le 8 mars, dédié aux Droits des Femmes) permettant ainsi de sensibiliser le plus grand nombre et à tout âge.

Convaincue que la participation à la vie de la cité et l'évolution des regards sont les clés d'une ville plus apaisée et plus protectrice, la Ville de Nice a lancé un Plan Autisme 2024-2026 en faveur d'une meilleure inclusion des personnes autistes et de leurs familles.

Un appel à projets « Unis contre le racisme » a également été initié pour créer une nouvelle dynamique territoriale avec des dispositifs innovants.

Pour mieux lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, et fort du bilan sur l'année scolaire 2023-2024 du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, une aide sera apportée aux parents dans leurs questionnements éducatifs et dans l'application de leur autorité et de leur responsabilité parentale.

Faisant le constat que les crises successives sanitaires, sociales et économiques impactent durement les plus fragiles, la Ville de Nice et son Centre communal d'Action Sociale ont décidé de poursuivre leur coopération en faveur de la proximité et de la solidarité dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs conclue le 29 juillet 2024 afin de mettre en œuvre la politique sociale souhaitée par la municipalité.

Le CCAS assure la gestion de nombreux équipements et services en direction des plus fragiles :

- Pour les séniors :
 - Trois EHPAD (Anciens Combattants, Valrose et Grosso) ;
 - Trois résidences autonomie (Gambetta, Saint-Jean d'Angély, Saint-Barthélemy) ;
 - Un service d'aide et de soins à domicile ;
 - Des services sociaux dédiés aux séniors ;
- Pour les personnes en situation de précarité et en insertion :
 - Un Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes et Femmes pour les personnes sans domicile toute l'année et des structures ouvertes l'hiver « El Nouzah » et en cas de canicule ou lors d'épisodes météorologiques extrêmes ;
 - Un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes sans domicile stable et des services associés en termes de domiciliation, bagagerie, suivi social ;



- Un accueil des femmes victimes de violences via un Centre d'Accueil de Jour et des structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion ;
- Des structures et dispositifs d'hébergement et de réinsertion sociale et de logements adaptés pour les personnes en difficultés ;
- Une Epicerie Sociale ;
- Deux pensions de famille ;
- Pour les familles et les jeunes :
 - Deux centres sociaux et dans les quartiers sensibles de l'Ariane et des Moulins ;
 - Un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune (PAEJ), « l'Escale » ;
 - Une Adresse des Aidants et des services associés dédiés aux particuliers se consacrant à l'aide d'un proche malade ou en situation de handicap.

Une politique d'animation riche et de proximité :

Le réseau AnimaNice se renforce pour proposer toujours plus d'activités : les 18 centres, implantés au cœur des quartiers niçois, propose 28 000 m² d'installations. Plus de 35 000 personnes y sont accueillies et près de 200 associations y conduisent un projet.

150 spectacles sont organisés dans les trois salles qui disposent chacune d'une identité propre : Théâtre de la Tour (90 places), la BlackBox (285 places) et l'Espace Grapelli (180 places).

Depuis 2024, le réseau AnimaNice compte un dix-huitième centre, avec l'ouverture de la « Maioun dóu Rai ». En 2025, il est prévu d'y ouvrir une nouvelle salle de spectacle. Les travaux d'aménagement d'un restaurant solidaire ont démarré en 2024.

La Ville conduit une politique forte d'animation dans les quartiers :

46 manifestations sont organisées au cours de la saison auxquelles assistent environ 16 000 Niçoises et Niçois. 32 animations estivales sont proposées dont 18 projections en plein-air. La Ville accompagne également 94 initiatives d'animation portées par les associations de commerçants ou les comités de quartiers.

Nice est une ville « Amie des Aînées » :

Il y a moins d'un an, la Ville a obtenu le label « Ville amie des Aînées » niveau Or.

Avec le pass 55+ (gratuit pour les personnes non-imposables), les plus de 55 ans peuvent bénéficier de 60 activités sportives culturelle et artistiques proposées dans 5 maisons des seniors : gym douce, yoga, langues, écriture, chant, danse, théâtre, chorale, etc.



Le service propose plus de 50 rendez-vous mensuels avec une offre événementielle enrichie et élargie :

- Spectacle de début d'année au palais Nikaia pour 4.400 seniors ;
- Bal en blanc au kiosque à musique ;
- « Le grand déjeuner » sur le Miroir d'eau ;
- Après-midi guinguette au printemps ;
- Des bals, des spectacles et des karaokés.

La Ville assure également la gestion de deux restaurants solidaires à Magnan et à Saint-Jean d'Angély qui ont servi 6.600 repas. Un troisième restaurant est en projet dans la « Maioun d'ou Rai ».

La Ville soutient les associations :

La Ville gère un réseau de sept Maisons des Associations réparties sur l'ensemble du territoire. Elle dénombre 441 associations adhérentes qui peuvent utiliser les locaux (plus de 130 000 heures d'utilisation).

L'Académie du Bénévolat dénombre 5 373 inscrits et a assuré 5 131 mises en relation avec des associations. Des animations spécifiques sont proposées :

- Le grand rendez-vous des associations ;
- « Nice fête sa rentrée dans les quartiers » avec plus de 4 500 visiteurs ;
- La grande soirée du bénévolat et ses 105 lauréats ;
- Le Campus HelloAsso, une première à Nice ;
- « Qui veut être mon partenaire associatif ? ».

La Petite Enfance et Famille :

La ville de Nice gère en direct 30 structures, soit 1789 places (1 582 en crèche collective et 207 en accueil familial). Elle réserve également 264 places au sein des crèches mixtes et 28 places au sein des crèches hospitalières.

Au total, cela représente la gestion de 2 081 places.

Au cours de l'année 2024, plus de 4 000 enfants différents ont été accueillis sur ces places.

Pour rappel, le nombre de créations de places d'accueil a été :

- Entre 2008 et 2024 : de 1 483 places nouvelles dont 508 places municipales ;
- Entre 2020 et 2024 : de 372 places nouvelles dont 140 places municipales.

Par ailleurs, en 2024, la Ville a développé des actions spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité grâce à la diffusion de son Guide du parent nissart, la poursuite de la labellisation « Baby friendly » des sites et établissements recevant du public et



grâce à l'ouverture toujours plus large de ses « Rendez-vous parentalité » sous forme d'ateliers ou de podcast. Ces actions seront poursuivies et amplifiées en 2025.

La Ville souhaite donc poursuivre la création de places d'accueil pour les tout-petits sur son territoire, notamment en optimisant les locaux de certaines de ses propres structures.

L'éducation :

La Ville de Nice regroupe 71 groupes scolaires et 149 écoles publiques (67 élémentaires, 62 maternelles, 19 primaires et 1 école spécialisée) permettant l'accueil de 29 480 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville dont 10 814 en maternelle et 18 666 en école élémentaire.

Les principales orientations pour 2025 reposent sur :

- La mise en place de l'éducation artistique et culturelle à l'école, avec la poursuite du plan 100% Culture à l'école ;
- Le déploiement du projet citoyenneté dans les écoles *via* un catalogue d'actions à destination des enseignants et leurs élèves ;
- La poursuite d'une politique soutenue d'entretien du bâti scolaire ;
- L'amélioration du confort thermique dans les classes et les locaux scolaires incluant un plan pluriannuel de rénovation des huisseries et de l'étanchéité des écoles sur la durée du mandat ;
- La poursuite du plan pluriannuel d'installation de ventilateurs de plafond dans toutes les classes des écoles de la ville ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents (rénovation et création de locaux, matériels ergonomiques, etc.) ;
- La poursuite des travaux de création et d'extension des écoles pour adapter les contours des écoles aux nouvelles géographies urbaines ;
- Le développement des îlots végétaux de fraîcheur à l'intérieur de nos écoles incluant un plan pluriannuel sur la durée du mandat (environ 20 écoles végétalisées par an) ;
- La modernisation des outils pédagogiques des enseignants dans les écoles élémentaires par le déploiement de vidéoprojecteurs à focale courte (plan pluriannuel sur le mandat) et par la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) unifié leur permettant d'échanger avec les parents sur une plateforme personnalisée et sécurisée ;
- Le Soutien aux écoles (kermesses, sorties scolaires, crédits pédagogiques, tenue vestimentaire unique, etc.) ;
- L'expérimentation de la tenue unique, dans 5 écoles élémentaires publiques représentant un peu plus de 1 100 élèves.



La jeunesse :

En dehors du temps scolaire, la Direction Enfance et Jeunesse est chargée de développer et mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes Niçois de 2 ans ½ à 25 ans. A ce titre, elle gère :

- Les accueils loisirs en régie à destination des 3/10 ans, 11/13 ans et 14/18 ans ;
- Les séjours adolescents ;
- Les actions d'animations éducatives en temps périscolaire (Etudes surveillées...) ;
- Les activités d'accueil de loisirs spécialisés pour les enfants en situation d'handicap ;
- Les actions d'animations pour les jeunes 15/25 ans.

11 500 enfants et jeunes sont ainsi accueillis annuellement dans les accueils loisirs avec 6 structures dédiées et l'utilisation de 12 à 32 écoles selon les périodes.

La Ville a par ailleurs noué des partenariats avec 18 associations dans le cadre de la convention territoriale globale.

Les mercredis, 51 centres et 4 170 places sont proposés aux familles. De 13 à 18 centres sont ouverts pour les petites vacances accueillant près de 2 500 enfants. Ils sont au nombre de 26 durant les grandes vacances.

Ces centres de loisirs municipaux font l'objet d'une procédure de labellisation qualité, mise en œuvre en partenariat avec la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sports) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), avec l'objectif en 2025, d'obtenir la labellisation de 5 centres supplémentaires.

La Ville propose également un plan ski, un plan nautique et organise le Savoir Rouler à Vélo dont 116 classes représentant près de 3000 enfants ont pu bénéficier en 2024. Elle a développé le centre de plage « Li Rateta », ouvert du mois d'avril à la fin octobre ainsi qu'un parc urbain dédié aux activités de plein air : le « Zou Park ».

En 2025, 25 écoles expérimenteront la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires sur les temps de pause méridienne et un accueil post scolaire le soir, dans le but d'offrir plus de qualité, de satisfaction et de sérénité aux enfants grâce à un temps fort d'animation et d'enrichissement.

La restauration scolaire :

Pour leur alimentation, les enfants bénéficient d'un service de restauration scolaire de qualité à des prix très abordables (de 0,8 à 3,3 euros le repas). En moyenne ce sont 26 000 repas qui sont servis chaque jour dans les écoles publiques niçoises dans 98 restaurants scolaires et 27 crèches municipales, et 123 500 repas servis par an dans les accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. La cuisine élabore également près de 400 repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergie.



Le ratio de produits de qualité et durables utilisés va au-delà des préconisations de la loi *Egalim* avec 53% d'achats qualitatifs en 2024, dont 29% de produits Bio.

Enfin, la cuisine centrale porte de nombreuses actions de sensibilisation comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du tri et la valorisation des déchets alimentaires et propose des animations avec des repas à thème, plébiscités par les enfants.

En 2025, le thème de la protection des océans sera au cœur des animations proposées aux petits niçois.

Le Guichet Nice Facile :

Afin d'accompagner les familles niçoises dans l'ensemble de leurs démarches, ce guichet a pour objectif, en 2025, d'élargir son offre de services et de l'adapter pour prendre en compte le résultat des enquêtes de satisfaction conduites auprès des usagers.

Les actions à destination des étudiants :

Deux domaines sont particulièrement ciblés pour ce public :

- L'offre loisirs pour les 18-25 ans grâce à une activité événementielle et culturelle diversifiée et de qualité organisée au Stockfish ;
- L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne afin de faciliter leur installation, participer à leur intégration et à leur bien-être, pour en faire des acteurs du territoire. Cohabitation intergénérationnelle, colocation solidaire, restaurant et épiceries solidaires, accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant, sont des exemples de dispositifs proposés dans ce cadre.

L'action sportive :

Après une année 2024 intense et riche en événements sportifs exceptionnels, la Ville continue à porter une politique sportive ambitieuse tant sur le plan du soutien aux associations qui accueillent plus de 70 000 licenciés, que pour l'accueil de grandes compétitions sportives.

Pour mener à bien ces projets, il conviendra en 2025 de porter :

- La création de nouveaux équipements sportifs tels que le dojo du Ray ou l'aménagement du plateau sportif de Caucade ;
- L'entretien et la gestion des équipements sportifs municipaux : salles, stades, plateaux sportifs et clos de boules, avec notamment la poursuite des travaux de réhabilitation de la piscine Saint-François, du complexe sportif du Mercantour ;
- L'attribution de subventions aux clubs sportifs ;
- L'animation de l'action sportive municipale, véritable politique de proximité, qui propose des actions dans les écoles, de pleine nature et des activités sportives pour les seniors.



En parallèle, forte du succès de l'arrivée du Tour de France et de l'accueil de six matches de football lors des Jeux Olympiques 2024, la politique événementielle sportive de la Ville de Nice demeura très ambitieuse en 2025.

Une année de biennale : Nice 2025. La mer autour de nous.

Initialement prévue en 2024, la prochaine biennale se déploiera du 7 mai à fin septembre 2025 et fera écho à l'année de la mer et à la Conférence des Océans des Nations Unies qui sera accueillie, après New York 2017 et Lisbonne 2022, à Nice en juin 2025.

Ainsi, en cohérence avec les enjeux présentés lors de l'UNOC et l'ambition culturelle qu'elle porte, la ville de Nice va proposer une programmation artistique spécifique qui engagera l'ensemble de ses acteurs culturels.

Le format de l'édition 2025 de la Biennale des arts de Nice sera donc adapté pour souligner l'importance de l'événement et la capacité de la Ville à poursuivre sa vocation inspirante et à fédérer les artistes. Elle s'intitulera « La mer autour de nous », d'après l'ouvrage éponyme de la biologiste marine américaine Rachel Carson, considérée comme l'une des figures pionnières de l'écologie.

La biennale réunira sept musées de la Ville de Nice, un tiers lieu, et un centre d'art autour d'un parcours qui offrira une traversée des temps et des imaginaires, tout en s'ancrant dans l'histoire de Nice et de son littoral. Des reliques d'anciennes expéditions aux explorations contemporaines des grands fonds, des espèces marines peuplant la côte niçoise aux créatures fantastiques, des premiers habitants du littoral aux usages balnéaires d'aujourd'hui, de la fascination pour le « paysage » de la mer Méditerranée aux imaginaires des artistes contemporains sensibilisés par l'urgence des enjeux écologiques, ces expositions dévoileront différentes facettes de notre relation à l'océan.

Pour la première fois, la biennale se déploiera également dans l'espace public avec un parcours d'œuvres, proposé dès le 6 mai 2025, pensé sur différents sites du cœur de ville et aux abords de la Promenade des Anglais et du port.

La programmation de la biennale des arts dans les musées s'appuiera tout spécifiquement sur :

- *Mers et Mystères, exposition de Laurent Ballesta* du 5 avril au 28 septembre au Musée de la Photographie Charles Nègre ;
- *Des Hommes préhistoriques à la plage*, exposition présentée au Musée de Préhistoire de Terra Amata du 25 avril au 28 septembre ;
- *Au temps du Grand Maître Jean-Paul de Lascaris : Nice, Malte et la Méditerranée*, exposition présentée au Palais Lascaris du 26 avril au 3 novembre ;
- *Mémoires du fond des mers : patrimoines engloutis*, exposition présentée du 30 avril au 26 septembre au musée archéologique de Cimiez ;
- *Nice, du rivage à la mer*, exposition présentée à la Villa Massena (dates en cours de précision) ;



- *Matisse Méditerranée(s)*, exposition présentée au musée Matisse du 7 mai au 7 septembre ;
- *La zone de minuit*, installation de Ugo Schiavi au 109 - exposition du MAMAC hors les murs du 7 mai au 24 août.

L'aboutissement du dispositif « 100% Culture à l'école » :

Initié en 2021, après une montée en puissance de « Grandir en Culture », la Ville de Nice a souhaité mettre en place les conditions d'une rencontre directe des élèves avec les artistes, la création et la pratique artistique en créant le programme 100% Culture à l'école qui permet à tous les élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles publiques niçoises de bénéficier d'une pratique artistique et culturelle significative de 12 heures sur 6 semaines sur le temps scolaire.

Lancé sur 21 écoles en 2021/2022, 100% Culture à l'école touchera 100% des écoles niçoises soit 1 200 classes et 31 200 élèves à la rentrée 2025/2026 !

Une programmation culturelle toujours riche, pour tous les publics :

Au-delà de sa mission d'enseignement artistique de renommée en musique, danse et théâtre, le Conservatoire à rayonnement régional Pierre Cochereau accueillera des mélomanes de tous horizons avec notamment le Concert du Nouvel An le 12 janvier avec l'orchestre d'harmonie de la ville et le département danse du conservatoire (Casse-Noisette et Le Lac Des Cygnes de Tchaïkovski / West Side Story de Bernstein), « Print'enchanté », 3^{ème} rencontre départementale des chœurs d'enfants le 22 mars, suivie d'« Une danse sur l'océan » (interludes marins de Britten, Une Barque Sur L'Océan et Ballet de Ma Mère L'Oye de Ravel) du 27 au 29 mars mais aussi « ElektroNizza » l'orchestre des instruments numériques le 2 mai, « Nyamba » conte musical pour enfants sur le voyage d'une tortue au fond des mers le 19 juin et « La Flûte enchantée » pour clore l'année scolaire le 30 juin.

Les élèves et les élèves des classes préparatoires de l'École municipale d'arts plastiques – Villa Thiole présenteront leurs travaux lors de l'exposition de fin d'année en juin.

L'Opéra poursuit sa dynamique exceptionnelle avec une saison qui se veut vivante, libre et amoureuse. « Libres d'aimer », le thème de cette saison 2024/2025, se retrouve dans toutes les œuvres présentées.

Les ouvrages lyriques de cette saison, tous nés après la Révolution, portent en eux la revendication d'une liberté amoureuse, d'une liberté d'exister, de vivre et d'être soi : Carmen de Bizet, La fille de Madame Angot de Charles Lecoq, Le Barbier de Séville de Rossini, La Flûte enchantée de Mozart, Edgar de Puccini, Juliette ou la Clé des songes de Martinù, Transfiguré - 12 Vies de Schönberg.



La saison symphonique de l'Orchestre philharmonique de Nice proposera une invitation au voyage et à la découverte avec une célébration de la mer qui sera déclinée tout au long de l'année en référence à l'année de la mer et la tenue de l'UNOC.

La saison des ballets débutera avec un grand classique et œuvre phare du répertoire, Coppelia. Puis pour Noël le ballet Cendrillon sera présenté une version épurée revisitée par Thierry Malandin. La saison se poursuivra avec une soirée mixte, avec les Trois Gnossiennes chorégraphiées par Hans Van Manen, puis Les Indomptés, véritable bijou chorégraphié par Claude Brumachon, The Vertiginous thrill of exactitude par l'immense William Forsythe et, enfin, ce programme s'achèvera avec Cacti dans une chorégraphie décalée et énergique de Alexander Ekman, chorégraphe notamment des cérémonies des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

La Ville poursuit sa programmation culturelle qui sera teintée de bleu, à l'image du grand événement de 2025 :

- Les débats d'idées et des conférences au Centre Universitaire Méditerranéen et à l'Artistique ;
- Les expositions, festivals et temps forts culturels au 109 – Pôle de cultures contemporaines ;
- Les musiques actuelles au 109 et au Théâtre Lino Ventura ;
- La fête des Théâtres et le festival de Créations ;
- La programmation de la Cinémathèque et l'accueil du jeune public ;
- Le Festival du Livre sera enfin une nouvelle fois au cœur de l'animation culturelle ;
- L'accueil du Forum européen des Journées européennes de l'Archéologie ;
- Les journées européennes de l'archéologie et, en septembre, l'organisation traditionnelle des journées européennes du patrimoine ;
- Les fêtes traditionnelles ;
- Les rencontres littéraires.

Les grands évènements de l'année 2025 :

Outre la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et le programme culturel et scientifique qui l'accompagneront avec la Biennale de Arts pour point d'orgue, l'événementiel 2025 comprendra :

- le traditionnel Carnaval de Nice, qui aura lieu du 15 février 2025 au 1er mars 2025 avec le thème « le Roi des Océans ».
- Le *Nice Jazz Fest 2025* : cette nouvelle édition sera organisée en juillet prochain.



2.5. La gestion des emprunts

2.5.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2025

Le budget principal :

Au 1^{er} janvier 2025, le stock d'emprunts de la Ville de Nice devrait s'élever à 565,7 millions d'euros. Il est constitué de 487,8 millions d'euros d'encours bancaires et de 77,9 millions d'euros d'encours non-bancaires.

L'encours auprès des organismes bancaires et financiers :

L'analyse de la structure de l'encours met en évidence les grandes caractéristiques suivantes :

- **Un portefeuille de prêteurs diversifiés**, l'encours de la dette se répartissant autour des groupes bancaires et financiers suivants :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2025	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	194,4	39,9 %
SOCIETE GENERALE	61,5	12,6 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	59,5	12,2 %
ARKEA	46,1	9,5 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE CFF	43,6	8,9 %
SAAR LB	19,7	4 %
CAISSE DES DEPOTS	14,5	3 %
AUREL BGC	14,4	3 %
RIVAGE INVESTMENT	12,8	2,6 %
ABEILLE	9,5	1,9 %
PBB	6,2	1,3 %
Autres prêteurs	5,6	1,1 %
Ensemble des prêteurs	487,8	100 %

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :



Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

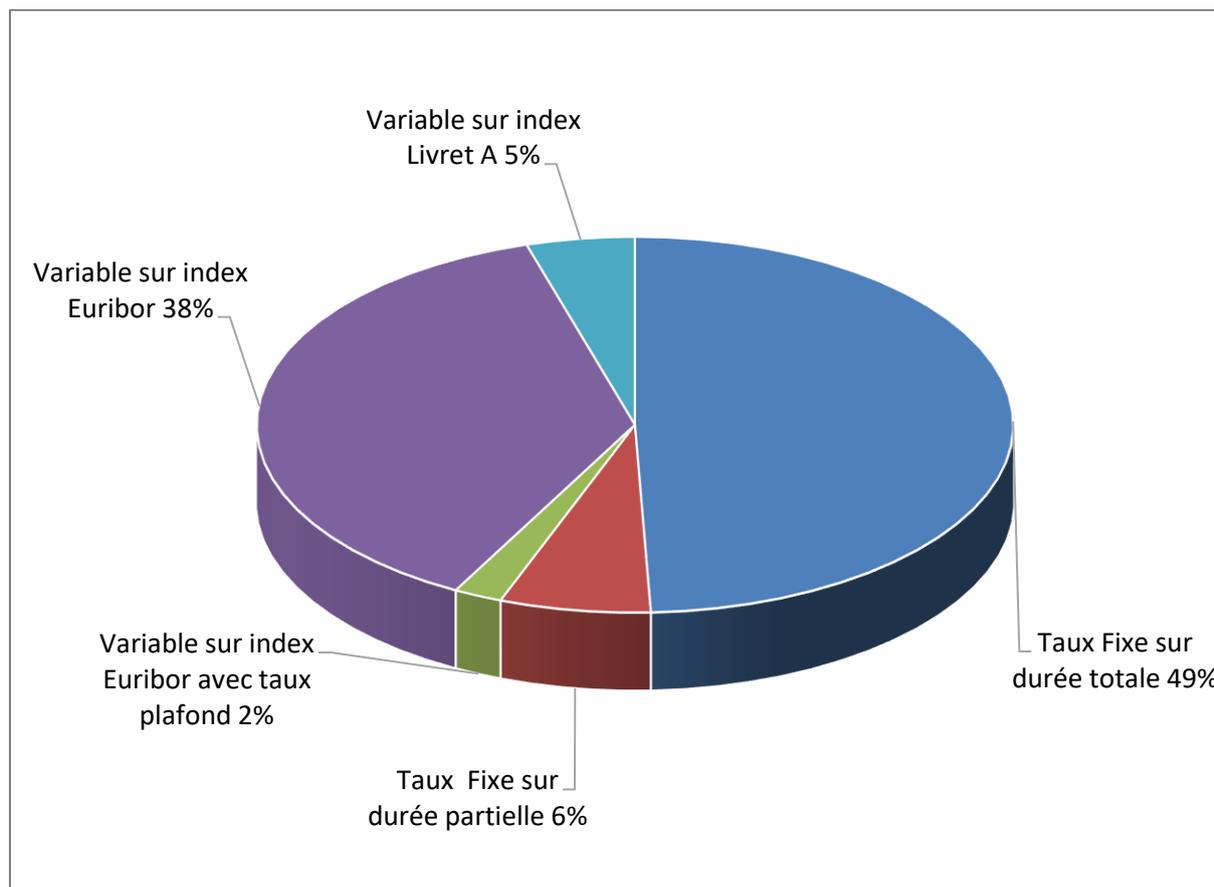
Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

55 % de son encours est à taux fixe et 45 % en taux variable, dont 40 % indexés sur Euribor (dont 2 % à taux Euribor plafonné à 1,50%) et 5 % sur le Livret A.



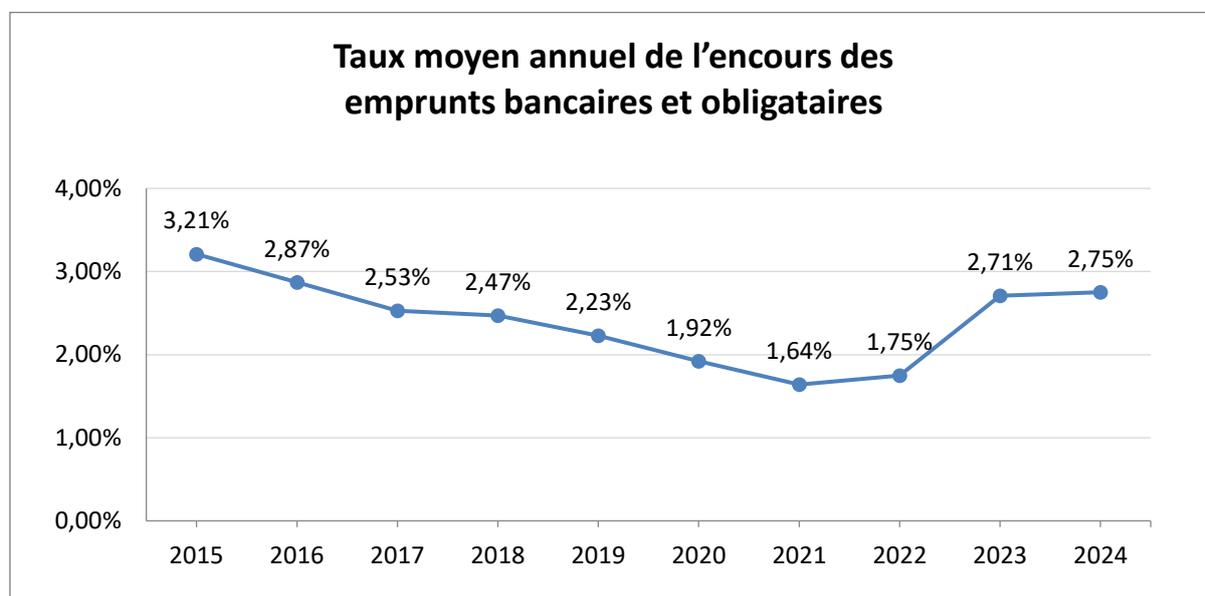


- **Un taux moyen de l'encours bancaire performant malgré la remontée brutale des taux de marché depuis 2022**

Capital restant dû (CRD) En millions d'euros	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
487,8	2,75%	15 ans et 8 mois	8 ans 10 mois	68

Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 1,64 % fin 2021, a progressé légèrement fin 2022 à 1,75% pour s'établir à 2,71% fin 2023 et se stabiliser à 2,75% fin 2024.

Ce dernier, malgré une remontée brutale des taux de marché intervenue depuis début 2022, reste performant grâce une gestion active de l'encours.



L'encours auprès d'organismes non bancaires :

Au titre du contrat de partenariat Allianz Riviera, l'encours s'élève à 77,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, contre 82,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024, en baisse de 4,4 millions d'euros.

Les budgets annexes :

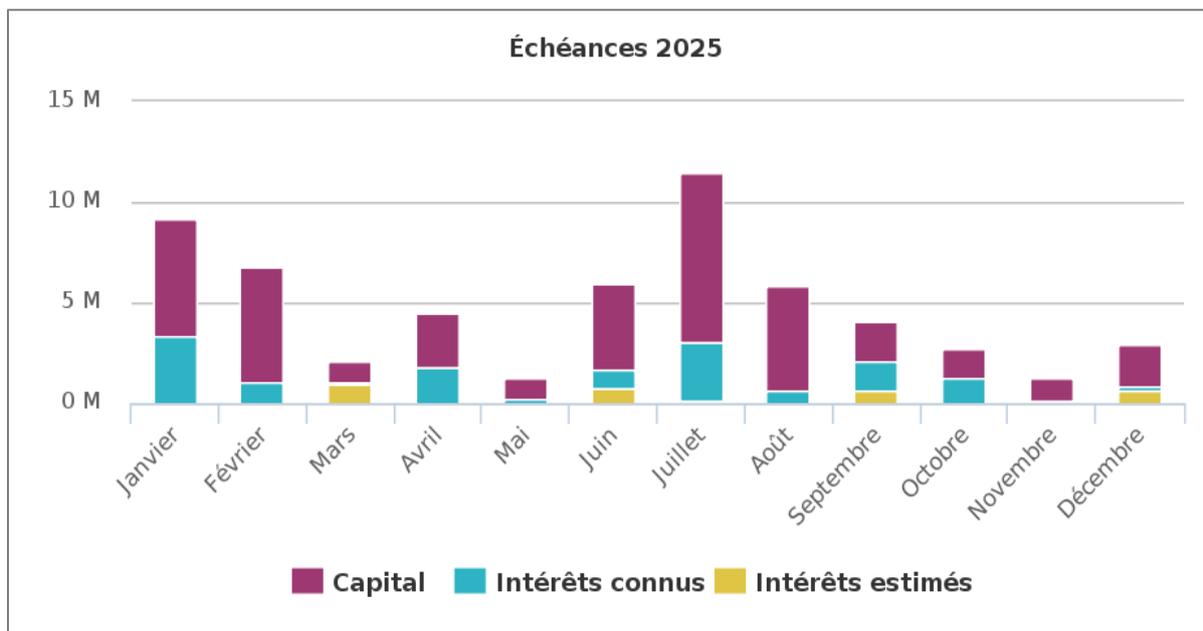
L'encours des budgets annexes devrait être le suivant au 1^{er} janvier 2025 :

- 1,92 million d'euros pour le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa ;
- 0,5 million d'euros pour le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra.



2.5.2. La gestion de la trésorerie en 2025

Un pic d'annuité est attendu au cours des mois de janvier et août, à hauteur de 9 et 11,4 millions d'euros.



La Ville de Nice a renouvelé sur une durée d'un an, à compter de novembre 2024, une ligne de trésorerie d'un montant de 30 millions d'euros (20 millions au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et 10 millions à La Banque Postale) afin de gérer de façon optimisée les éventuels aléas d'encaissement et de décaissement.

2.5.3. La gestion active des emprunts en 2025

Dans le cadre de la gestion active des emprunts, le recours à des emprunts *revolving*, à hauteur de 50 millions d'euros maximum (opérations budgétaires neutres), sera effectué, permettant une gestion de trésorerie optimale et des économies de frais financiers.

Ainsi, sur 2024, l'utilisation des outils de *revolving* à hauteur de 38,7 millions d'euros a permis une économie de frais financiers estimée à 600 000 euros.

Le recours à des emprunts sur index variable depuis le pic des taux constaté en octobre 2023 (4%) permet ainsi de profiter de la baisse des taux constatée sur l'exercice écoulé et attendue par les analystes économiques sur l'année 2025.

En 2025, dans un contexte géopolitique incertain et à des marchés financiers très fluctuants mais tendancielle à la baisse, la Ville continuera de saisir les opportunités se présentant à elle dans le cadre d'une gestion active du taux moyen des emprunts visant à optimiser les charges financières.



Ainsi, l'année 2024 s'est traduite par la mise en place de conventions de couverture de taux avec trois établissements bancaires afin de sécuriser une partie de l'encours à taux variable (*swap* de taux) et disposer d'outils d'arbitrage à activer au moment opportun.

2.5.4. Le besoin de financement

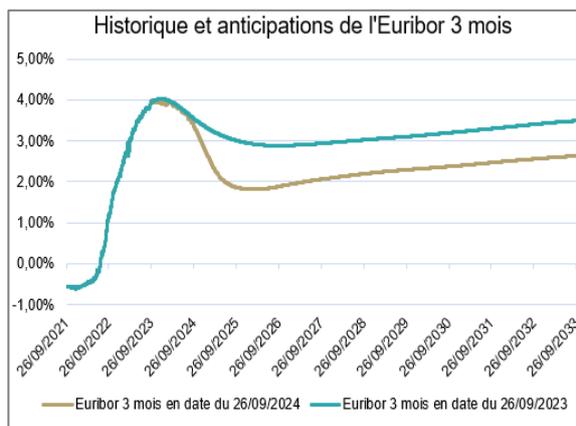
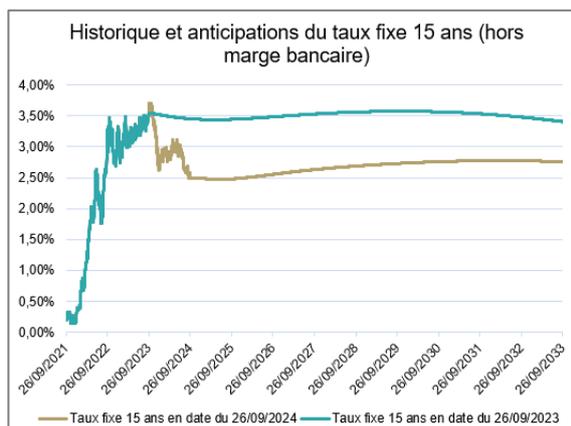
Malgré le contexte budgétaire contraint et incertain, la Ville de Nice entend poursuivre une programmation ambitieuse d'investissements à hauteur de 124 millions d'euros en 2025 sur le budget principal.

Le recours prévisionnel à l'emprunt s'établit à 41 millions d'euros. Il s'agit d'un montant maximal qui sera ajusté en cours d'année en fonction des réalisations. Dans la mesure où les remboursements d'emprunts s'établissent à 41 millions d'euros, il est donc prévu une stabilisation de l'encours.

Il est également prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 0,8 million d'euros pour financer les dépenses d'équipement inscrites sur le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra.

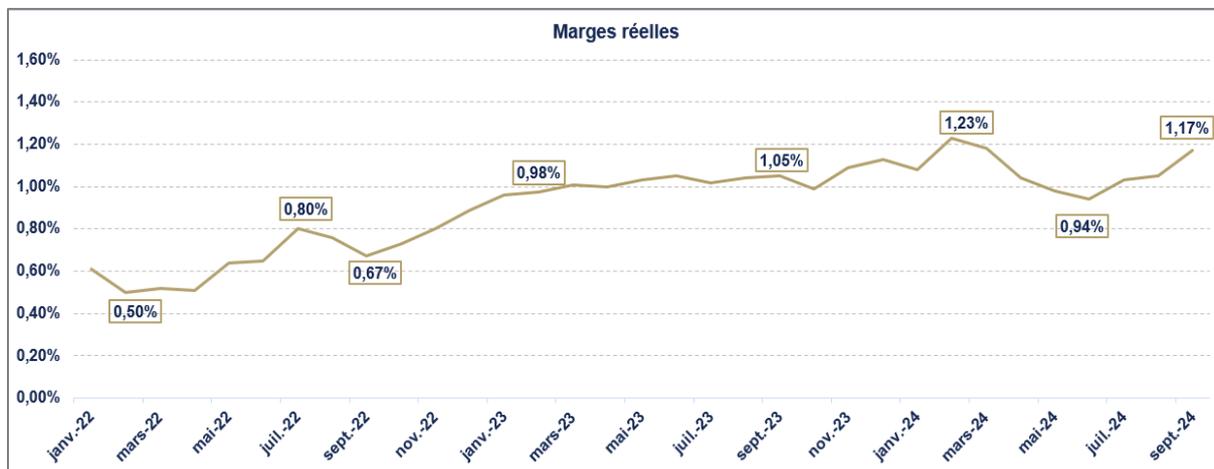
La Ville de Nice envisage de recourir à des emprunts sur une durée comprise entre 15 et 25 ans maximum.

Les analystes entrevoient en 2025, comme en 2024, une baisse des taux progressive dans une fourchette comprise entre 2 % et 2,5 %.





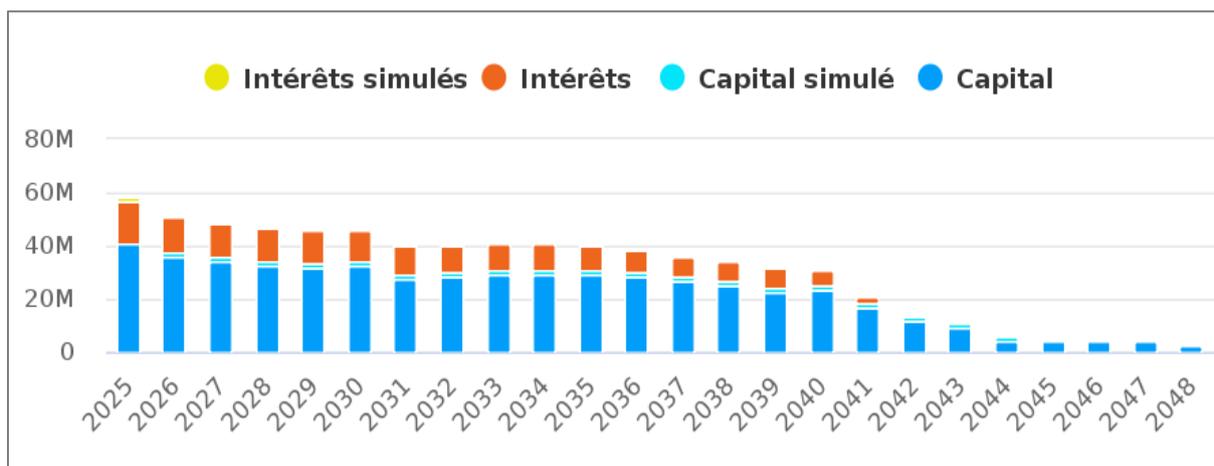
Les marges réelles moyennes (exprimées sur Euribor 3 mois non « floorées » à 00 %) constatées sur les financements à taux fixe et à taux variable :



L'évolution de ces marges réelles montre l'apparition d'un pic pendant le confinement. Fin 2024, les banques ont reconstitué leur marge, celle-ci ayant plus que doublé (1,17%) par rapport au plus bas constaté en février 2022 (0,50%).

Compte tenu des informations de marchés évoquées précédemment, les financements prévisionnels 2025 seront orientés vers la solution la plus adaptée à la configuration de la courbe des taux au moment idoine.

Evolution de l'annuité des emprunts bancaires :



L'extinction de l'encours bancaire de la Ville de Nice est rapide : la durée de vie moyenne des emprunts est de 8 ans et 10 mois. C'est-à-dire que, compte tenu de l'amortissement actuel des emprunts, il faudrait 8 ans et 10 mois pour rembourser la moitié du capital restant dû.



III. Les projections financières par budget

Les projections financières ci-dessous sont fondées sur des taux d'exécution de 100% en dépenses et dans l'attente de la confirmation des mesures nationales de redressement des finances publiques. Pour l'année 2024 les données correspondent aux réalisations estimées.

3.1. Le budget principal

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	646,5	663,4	675,5
Dépenses de fonctionnement	588,7	594,7	602,4
Epargne brute	57,8	68,7	73,1
Remboursement du capital de la dette	40,0	41,1	38,5
Epargne nette	17,8	27,5	34,6
Dépenses d'équipement	108,0	124,0	75,0
Autres emplois	- 0,3	- 0,6	- 0,8
Subventions d'investissement	11,5	12,7	7,4
Autres ressources	13,0	42,2	18,5
Emprunts nouveaux	57,8	41,0	13,7
Variation du fonds de roulement	- 7,6	0,0	0,0
Encours de dette au 31/12	565,7	565,6	540,8

3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	22,5	22,7	22,8
Dépenses de fonctionnement	22,4	22,4	22,5
Epargne brute	0,2	0,2	0,3
Remboursement du capital de la dette	-	0,1	0,2
Epargne nette	0,2	0,2	0,2
Dépenses d'équipement	0,8	1,0	1,0
Autres emplois	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Autres ressources	-	-	-
Emprunts nouveaux	0,5	0,8	0,8
Variation du fonds de roulement	-0,1	-	-
Encours de dette au 31/12	0,5	1,3	1,9



3.3. Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa

Par rapport à 2024, le budget annexe change de périmètre. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2025, les activités relatives au Palais des Expositions seront retracées sur le budget principal consécutivement à la modification des statuts de la régie.

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	9,7	3,3	3,3
Dépenses de fonctionnement	9,6	2,9	2,9
Epargne brute	0,1	0,4	0,4
Remboursement du capital de la dette		0,1	0,1
Epargne nette	0,1	0,2	0,2
Dépenses d'équipement	1,0	0,2	0,2
Autres emplois	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Autres ressources	-	-	-
Emprunts nouveaux	0,8	-	-
Variation du fonds de roulement	-0,1	-	-
Encours de dette au 31/12	1,9	1,8	1,7

3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière automobile de Nice

Poste (en millions d'euros)	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	3,8	4,2	4,3
Dépenses de fonctionnement	4,1	4,2	4,3
Epargne brute	-0,3	0,0	0,0
Remboursement du capital de la dette		-	-
Epargne nette	-0,3	-	-
Dépenses d'équipement	-	-	-
Autres emplois	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Autres ressources	-	-	-
Emprunts nouveaux	-	-	-
Variation du fonds de roulement	-0,3	-	-
Encours de dette au 31/12	-	-	-